



Guide sur la Fondation de **nouveaux clubs**



Chère fondatrice de nouveau club, Cher fondateur de nouveau club,

Félicitations! En commandant cette trousse, vous avez franchi une première étape qui permettra de propager l'Optimisme au sein d'une nouvelle collectivité! La fondation d'un nouveau club, c'est le **PLUS GRAND PROJET DE SERVICE COMMUNAUTAIRE** que peut parrainer un club Optimiste et votre engagement à réaliser cet objectif mérite d'être souligné.

La présente trousse comprend une foule de renseignements sur la fondation de nouveaux clubs (FNC). Je recommande vivement que vous consultiez le *Guide sur la FNC* tout au long du processus de fondation. Ce sera un outil fort utile pour vous guider à toutes les étapes du processus. Lisez-le et vous y trouverez la majorité, sinon toutes les réponses à vos questions. Si vous avez besoin d'une aide supplémentaire, soyez bien aise de contacter la présidente ou le président du comité sur la FNC de district, votre lieutenant/lieutenant-gouverneur ou le service de la fondation de nouveaux clubs à Optimist International Canada (**1-800-363-7151, poste 322**). Vous constaterez qu'ils sont tous prêts à vous prêter main-forte.

À toutes les étapes du processus, déposez des rapports d'étape pour que les « membres de l'équipe » de district et de l'international puissent suivre votre progression menant à la réunion de fondation officielle. Bien qu'il y ait un minimum requis de 25 membres pour accorder une charte à un nouveau club, je vous demande instamment de recruter autant de membres fondateurs que vous le pouvez. Cela renforcera le nouveau club et aidera à assurer son succès durant les premières années de croissance.

Je porte à votre attention la marque de reconnaissance particulière qui figure dans le *Guide des marques de reconnaissance et mesures incitatives* et qui stipule qu'un club parrain peut désigner jusqu'à deux « promotrices/promoteurs de l'excellence » pour les nouveaux clubs formés de 35 membres ou plus. De plus, si vous obtenez l'aide d'un autre club parrain à l'occasion de la fondation d'un nouveau club, Optimist International reconnaîtra alors jusqu'à quatre « promotrices/promoteurs de l'excellence » là où le nouveau club est formé de 35 membres ou plus. Profitez donc de cette offre et l'on vous reconnaîtra sur scène dans le cadre du congrès international de Floride où l'on vous remettra le prestigieux médaillon d'or.

Je vous souhaite la meilleure des chances au moment de la mise en marche de votre nouveau projet de fondation d'un nouveau club. Merci de votre engagement qui servira à poursuivre notre objectif d'« inspirer le meilleur chez les jeunes » en offrant de l'espoir et une vision positive de l'avenir.

Salutations,

Don Sievers
Président, Optimist International



Message aux fondateurs de nouveaux clubs

Au cours des expériences antérieures de fondation de clubs, on a constaté une chose : **il existe plus d'une méthode pour fonder un club**. Le présent guide aborde certaines de ces méthodes. Vous connaissez peut-être une méthode ou peut-être allez-vous en découvrir une qui vous convient mieux. N'hésitez pas et essayez-la!

L'important, c'est de passer à l'action. La cause principale d'échec en matière de fondation de nouveau club, c'est que le club n'entame pas le projet et qu'il n'ouvre même pas sa trousse de fondation de nouveaux clubs.

Le présent guide vous incite à **faire appel à un groupe de personnes de votre collectivité pour fonder votre club**. Il est prouvé que lorsque vous faites appel à des personnes de la collectivité, le club fondé est plus fort, plus sain et que le processus de fondation est accéléré.

Nous avons également inclus des exemples de **marchés cibles**, tels que les clubs à l'intérieur de *groupes homogènes ou chez les jeunes professionnels*. Mettez en pratique ces idées si elles conviennent à votre situation. Aucun projet de fondation de nouveaux clubs n'est facile, mais les clubs peuvent réussir leur démarche s'ils essaient et s'ils suivent un plan préétabli.

**Tout ce matériel
se trouve au
www.optimiste.org**



Révision septembre 2006



Table des matières

La philosophie relative à la fondation de nouveaux clubs	2
Avant-propos	3
Le processus, étape par étape	4
Comment fonder le club : se mettre au travail	4
Les Fondations	5
Le processus de réunion d'organisation :	6
Le programme de suivi du nouveau club : crucial!	6
La classification des organismes sans but lucratif	7
Comment accélérer l'organisation	8
Index par sujet	9
Planifier la fondation du nouveau club	10
Développer la liste de l'effectif du club	12
La réunion d'organisation	14
Le programme de suivi	17
Index des documents de référence	20

Vous n'achetez pas un journal, mais des nouvelles.

Vous n'achetez pas une assurance vie, mais une sécurité.

Vous n'achetez pas des lunettes, mais la vue.

Vous n'achetez pas un auvent, mais de l'ombre.

Vous n'achetez pas des membres d'une organisation, mais la coopération de gens avec lesquels vous unissez vos efforts pour faire des choses que vous ne pouvez faire seul.

Philosophie relative à la fondation de nouveaux clubs

Optimist International – Adoptée en décembre 1996

Le Conseil d'administration d'Optimist International a adopté une philosophie officielle de fondation de nouveaux clubs et recommande que l'on fasse l'impossible pour la communiquer à tous les Optimistes et en particulier à ceux qui s'intéressent au programme de fondation de nouveaux clubs. Les dirigeants Optimistes sont encouragés à partager cette philosophie lors des différents ateliers sur la fondation de nouveaux clubs et à tout autre moment jugé opportun. La philosophie s'articule de la façon suivante :

L'objectif principal d'Optimist International en terme de croissance est de fonder et de développer des clubs qui contribueront au mieux-être de leur collectivité et qui joueront un rôle prépondérant dans le développement et la formation des jeunes.

Les clubs doivent être fondés de façon à constituer une force en soi et une force au sein d'Optimist International. L'existence de clubs solidement établis et viables est de la plus haute importance pour tous les Optimistes.

Un club fondé sur des bases solides, adéquatement structuré et reposant sur un bon leadership donnera de l'assurance aux nouveaux membres comme aux anciens. L'ultime objectif est de bâtir un club dont les membres sont fiers de partager leur temps, leurs talents et leur expérience.

On encourage tous les parrains à envisager leurs objectifs avec célérité et avec le plus grand enthousiasme, avec une attitude positive et en gardant toujours présent à l'esprit que les nouveaux clubs sont fondés pour durer.

On doit s'assurer que les membres fondateurs potentiels sont bien conscients des avantages d'une affiliation. Les nouveaux clubs ne devraient être organisés de façon officielle qu'une fois que les candidats au statut de membres fondateurs auront été complètement informés des objectifs de l'organisme et de la raison d'être de la présence de leur club.

Chaque club fondé doit devenir un élément actif qui contribue à la fois à l'organisme et à la collectivité du club. Chaque club doit être constitué de membres ayant comme but sincère de grandir au sein de l'organisme, d'y apporter leur contribution et de servir le mieux possible la jeunesse et la collectivité.



Avant-propos

Fondateur de nouveaux clubs (FNC), nos sincères félicitations! Vous vous apprêtez à vous lancer dans ce qui pourrait s'avérer être le plus grand projet de service possible : la fondation d'un nouveau club Optimiste! Trois mots décrivent bien cette entreprise : engagement, défi, gratification. Vous aurez la satisfaction d'avoir aidé une autre collectivité à profiter des avantages d'un club Optimiste. De plus, vous établirez des liens d'amitié qui dureront toute une vie en plus de récolter les bénéfices d'une croissance personnelle et professionnelle.

Imaginez que vous fondez un club Optimiste qui dure des décennies et même des siècles. Vous aurez affecté la vie de nombreuses générations, même des personnes qui ne sont pas encore de ce monde. Il y a beaucoup de vérité dans l'aphorisme « En aidant les autres à se réaliser, on se réalise soi-même. »

Quelle que soit la raison de votre engagement, soyez assuré d'une chose, c'est que la FNC changera véritablement votre vie.

Vous vous êtes sans aucun doute posé la question : Qu'est-ce qu'il faut faire, vraiment, pour fonder un club Optimiste? Qu'est-ce que je vais faire si j'ai des pépins? Comment puis-je fonder un club qui est éloigné de ma collectivité? Qu'est-ce que je dois faire pour transformer mon groupe de réunion de l'école secondaire, mon groupe paroissial ou mon groupe de résidents en un club Optimiste? Les réponses sont simples. Cela exige un engagement ferme (s'impliquer), une attitude mentale positive et un certain savoir-faire. L'engagement dépend de vous. Si vous voulez vraiment fonder un nouveau club, vous allez vous engager, et la détermination suivra d'elle-même. Pour ce qui est du savoir-faire, vous pouvez l'obtenir en étudiant de fond en comble le présent guide. Celui-ci inclut toutes les réponses à vos questions concernant la fondation d'un nouveau club. Le contenu est tiré des plus récentes expériences et décrit clairement les nouvelles méthodes de fondation de nouveaux clubs sur des bases solides, autant au sein de la collectivité que dans des localités éloignées.

Il y a quatre éléments à la base d'un plan de fondation de nouveaux clubs :

1. **L'engagement/le démarrage** : Prendre un engagement et planifier le projet.
2. **Développement de la liste de l'effectif/mise en place de la structure du club** : Recruter l'effectif du club et mettre en place la structure organisationnelle du club.
3. **Réunion d'organisation du club** : La réunion officielle d'organisation.
4. **Support au suivi** : Compléter le « programme de suivi de nouveau club ».

Le présent guide contient des lignes directrices efficaces pour les trois premiers éléments. Un guide séparé, intitulé « La FNC : programme de suivi d'un nouveau club » aborde en détail le quatrième élément de la fondation de nouveaux clubs. Un projet de fondation de nouveaux clubs est officiellement complété seulement lorsque le programme de suivi a été complété. Le programme de suivi de nouveau club tombe sous la responsabilité des services aux clubs d'Optimist International. Ce service est là pour vous aider à mener à terme cette quatrième étape.

Étudiez toutes ces lignes directrices, mettez-les en pratique et votre entreprise de parrainage sera complétée à l'intérieur de délais raisonnables avec un niveau de difficulté minimal.

Ne laissez rien au hasard!

Dans la section portant sur les documents de référence, vous trouverez un ensemble de graphiques, formulaires, échantillons de lettre et invitations qui ont été utilisés lors de fondations antérieures de nouveaux clubs. Vous pouvez télécharger tout le matériel au www.optimiste.org. Utilisez-les. Assurez-vous de planifier correctement, de faire attention aux détails et, surtout, de garder le rythme.

Fondation du club : au travail!

La clef du succès : commencez tout de suite!

1. Développez un groupe de base le plus vite possible. Les personnes qui en font partie devraient être :
 - A. Bien connues dans la collectivité.
 - B. Des leaders de la collectivité ou du milieu des affaires.
 - C. Des personnes de bonne réputation et respectées de tous.
 - D. Des personnes énergiques, motivées et prêtes à apporter leur aide à fonder un club Optimiste.
2. Fixez une réunion avec ce groupe de base formé de 5-6 personnes.
 - A. Ayez une discussion de 15 minutes sur la justification de la présence d'un club Optimiste dans leur collectivité
 - B. Demandez-leur de faire une liste des avantages qu'ils voient à avoir un club
 - C. Demandez-leur s'il y a un besoin pour un club.
 - D. Lorsqu'ils ont conclu qu'il existe des avantages et un besoin pour la présence d'un club, expliquez-leur l'étape suivante qui consiste à tenir des réunions d'information.
 - E. Faites-leur fixer un jour, une date et une heure pour tenir la première réunion d'information. Une fois le jour et la date fixée, n'apportez pas de changement. La réunion suivante devrait avoir lieu dans moins de dix jour.
3. Lieu de réunion. Choisissez un lieu convenable pour une réunion, un bon restaurant – propre, bonne nourriture, disposant d'une salle isolée pouvant recevoir 35-40 personnes.
 - A. Les réunions devraient durer une heure au maximum.
 - B. Pour minimiser les frais de repas, négociez un prix fixe pour un repas à choix unique.
 - C. La consommation de boissons alcoolisées ne devrait pas être permise durant la réunion.
4. Publicisez la première réunion d'information.
 - A. Utilisez la lettre-type de la section des documents de référence du présent guide.
 - B. Demandez à chaque membre du groupe de base de contacter 3 personnes, qui à leur tour, contacteront 3 personnes quatre jours avant la réunion.
5. Les réunions d'information devraient être tenues au moins une fois par semaine, plus souvent si possible.
 - A. La bannière du credo Optimiste devrait être déployée.
 - B. Un Optimiste convaincu devrait être affecté à titre d'hôte à un « candidat » lors de ces réunions pour l'aider à compléter l'invitation.
 - C. Assurez-vous que les fournitures nécessaires sont disponibles.
 - D. Utilisez un présentateur différent à chaque réunion.
 - E. Soyez le plus informel possible et laissez aux candidats potentiels la possibilité de poser un maximum de questions.
6. Développement de la liste de l'effectif. Votre objectif est un minimum de 25 membres fondateurs.
 - A. Commencez à recruter des membres fondateurs le plus tôt possible.
 - B. Le candidat doit payer des frais d'adhésion de membre d'un minimum de 30 \$ (entre 30 \$ et 40 \$) avec son formulaire dûment rempli.
 - C. Maintenez une liste de membres potentiels. Ajoutez-y des noms régulièrement.
 - D. Obtenez des noms de membres potentiels de la part de tous ceux à qui vous parlez, même de la part de ceux qui déclinent l'invitation.
 - E. Prévoyez des journées de sollicitation. Composez des équipes de deux personnes et sollicitez la collectivité une ou deux fois par semaine.
 - F. Demandez aux membres fondateurs de recruter personnellement d'autres membres.
7. Entre les réunions. Il y a beaucoup à faire entre les réunions. Rappelez-vous les éléments suivants :
 - A. Soyez énergiques. Travaillez avec diligence à votre projet.
 - B. Gardez un contact fréquent avec vos personnes clés, au moins tous les deux jours.
 - C. Rendez visite à vos personnes clés au moins une fois entre les réunions.
 - D. Publiez un bulletin et postez-le à temps.
 - E. Faites la revue de vos progrès; demandez conseil à Optimist International et au district pour surmonter les difficultés.
 - F. Faites l'inventaire de vos fournitures.
 - G. Postez votre rapport à Optimist International, au gouverneur et au président du comité du district.
 - H. Persistez... Ayez confiance!
 - I. Assurez-vous que tout est prêt pour la prochaine réunion. Vérifiez les détails.
 - J. Le groupe de base doit s'appropriier le projet en menant les réunions d'information et en vous invitant à parler au groupe.
 - K. Développez un leadership local fort en faisant prendre aux dirigeants le contrôle du processus d'identification de membres potentiels et les recruter afin qu'ils assistent aux réunions.



La Fondation Optimist International et la Fondation Optimist International du Canada

La Fondation Optimist International a été fondée en 1971 pour créer un mécanisme par lequel les membres pourraient soutenir financièrement les programmes d'Optimist International sur une base déductible d'impôt. Les dons à la Fondation américaine financent les programmes aux États-Unis.

La Fondation Optimist International du Canada a été fondée en 1988 pour donner aux membres canadiens la capacité de soutenir les coûts des programmes sur une base déductible d'impôt. Tous les dons faits à la Fondation canadienne sont utilisés pour financer les programmes Optimistes canadiens.

La Fondation est l'entité chargée d'amasser des fonds pour financer des programmes comme les bourses d'études pour les Concours d'essai littéraire et d'art oratoire, OJOI et plus récemment, la subvention pour établir la Campagne de lutte au cancer infantile (CLCI). Ce n'est qu'une de ses facettes.

Les Fondations Optimist International ont plusieurs programmes en place pour aider les clubs à solliciter des dons déductibles d'impôt des entreprises locales, pour compenser les coûts des programmes de votre club. Certains de ces programmes sont :

Via la Fondation (É.-U.)

Le programme Via la Fondation a été conçu pour aider les clubs à obtenir des subventions des entreprises, fondations et des individus dans une intention caritative.

Un club s'est servi de ce programme pour recevoir une subvention de 75 000 \$ pour construire une patinoire.

Ce programme a aussi aidé à distribuer un don corporatif de sacs de couchage évalué à plus de 38 000 \$ à des enfants pauvres des districts de l'Ouest du Missouri et du Kansas.

Un club a reçu une subvention de 40 000 \$ d'une fondation de la collectivité pour réorganiser leur pavillon.

Depuis que le programme a été conçu, les Fondations ont fait don de plus de 800 000 \$ pour aider les clubs à faire une véritable différence.

Campagne de fonds de club (É.-U.)

La Campagne de fonds de club a été conçue pour aider les clubs à amasser de l'argent pour un projet de club en particulier. Alors que l'argent reste entre les mains de la Fondation, le club gagne 4 %.

En utilisant ce programme, un club du Colorado a amassé plus de 26 000 \$ pour construire une salle familiale dans un hôpital local. Le club continue à se servir de ce programme pour atteindre son objectif de 100 000 \$.

La Campagne de fonds de club a aidé un club de Great Falls, VA à amasser plus de 90 000 \$ en seulement quatre mois pour construire un terrain de jeu.

Le Fonds de dotation du 21^e siècle

Le Fonds de dotation du 21^e siècle a été créé comme alternative à la fondation d'un club. Les clubs qui utilisent ce programme gagnent des intérêts de différentes façons.

Les clubs utilisent ce programme au lieu de fonder leur propre fondation de club. Ceci leur permet de prendre l'argent qui aurait été dépensé dans l'établissement de la fondation pour les programmes de club.

Les clubs se servent de ce programme pour administrer et financer les programmes de bourses d'études.

Les clubs utilisent la Fonds de dotation du 21^e siècle pour créer un fonds perpétuel qui garanti un revenu afin de financer les programmes de clubs.

Via la Fondation (Canada)

Ce programme a été créé pour aider les clubs canadiens de la même façon que le programme Via la Fondation (É.-U.) et la Campagne de fonds de club. Les clubs qui utilisent ce programme jouent le rôle d'agent pour la Fondation canadienne et peuvent solliciter des dons déductibles d'impôt pour financer leurs projets de service communautaire. Alors que les clubs cherchent des fonds pour ces projets, la Fondation canadienne les garde de côté. Pendant que les projets progressent, la Fondation canadienne distribue les fonds que le club a amassé.

Pour plus de renseignements sur ces programmes, veuillez contacter la Fondation Optimist International au 1 800 500-8130

La Fondation Optimist International du Canada au 1 800 363-7151 poste 327

Visitez notre site Internet au www.oifoundation.org

Le Processus de réunion d'organisation :

Le moment le plus emballant du processus de fondation d'un nouveau club, c'est la naissance officielle du nouveau club – la réunion d'organisation.

1. Votre club est prêt pour l'organisation formelle lorsque :

- A. Vous comptez 25 membres fondateurs en règle (25 formulaires remplis et 25 chèques).
- B. Les règlements du club ont été étudiés, prêts à être adoptés
- C. Le comité de nomination est prêt à présenter la liste des candidats aux divers postes.
- D. Les rapports des deux dernières réunions d'information sont parvenus à Optimist International Canada.

2. Préparation de la réunion d'organisation – étant donné que le club est maintenant prêt.

- A. Téléphonnez au bureau d'Optimist International Canada et entendez-vous pour une date de réunion officielle d'organisation. Ne fixez pas de date avant d'avoir contacté le service de fondation de nouveaux clubs.
- B. Une fois la date fixée, avisez tous les membres fondateurs par bulletin spécial, par téléphone et par courriel.
- C. Avisez votre lieutenant-gouverneur (qui doit informer le gouverneur et le président du comité FNC du district de la date fixée).
- D. Assurez-vous que tous les membres fondateurs soient informés de la date de réunion. Un minimum de 15 membres fondateurs, qui ont signé et payé, doit être présent à la réunion officielle d'intronisation en entier pour

qu'un club soit déclaré officiellement intronisé.

- E. Les inscriptions, frais d'adhésion, règlements et rapport du comité de nomination sont-ils prêts à être passés en revue par le représentant itinérant d'Optimist International?

3. La conférence de pré-organisation.

Cette conférence avec le représentant itinérant est tenue environ deux heures avant la réunion officielle d'organisation. L'objectif de cette réunion :

- A. Faire une revue des progrès accomplis à ce jour.
- B. Examiner les inscriptions/invitations.
- C. Vérifier que les frais d'adhésion des membres (30 \$ minimum chacun) sont reçus.
- D. Vérifier que les règlements sont prêts :
 - 1. Nom du club.
 - 2. Jour et heure de la réunion.
 - 3. Frais d'adhésion des membres (minimum 30 \$, entre 30 \$ et 40 \$)
 - 4. Cotation annuelle (entre 50 \$ et 80 \$ annuellement).
 - 5. Réunions sur une base régulière – un impératif.
- E. Faire la revue du rapport du comité de nomination.
- F. Faire les préparatifs de la réunion officielle d'organisation.

4. La réunion d'organisation.

N'oubliez pas les trois exigences suivantes :

- A. 25 membres fondateurs (inscriptions et frais d'adhésion).
- B. Un minimum de 15 membres fondateurs, qui ont signé et payé, doit être présent à la réunion officielle d'intronisation en entier pour qu'un club soit déclaré officiellement intronisé.

C. Les rapports sont prêts.

- 5. Suite à la réunion d'organisation, on tiendra la première réunion du conseil d'administration dans le but de familiariser les membres du conseil avec leurs responsabilités et d'établir les politiques.

Le programme de suivi du nouveau club : Crucial!

Les crédits pour la fondation d'un nouveau club ne seront pas accordés aux parrains, à la zone ou au district tant que le suivi n'aura pas été achevé. Le programme de suivi comprend quatre étapes.

- 1. Le club parrain présente trois programmes d'information (un au cours de chacun des trois premiers mois). Note : Pour les clubs fondés en septembre, le suivi doit être complété le 30 novembre.
- 2. Le parrain doit apporter son aide au nouveau club lors de l'organisation de son premier projet d'activité ou de service.
- 3. Le parrain doit apporter son aide au nouveau club lors de l'organisation de son premier projet de collecte de fonds.
- 4. Deux officiers fondateurs, de préférence le président fondateur et le secrétaire-trésorier fondateur, doivent assister à la réunion du conseil d'administration de district qui suit.
- 5. Les rapports sur les réunions de suivi doivent être préparés et soumis au service des marques de reconnaissance et de services aux clubs d'Optimist International.
- 6. Une fois le programme complété, le gouverneur ou le lieutenant-gouverneur doit remplir l'attestation de réalisation et le soumettre sans délai à Optimist International.

CLUBS OPTIMISTES FONDATIONS DE CLUBS OPTIMISTES STATUT SANS BUT LUCRATIF

Les bénévoles et les nouveaux membres posent parfois des questions concernant le statut sans but lucratif de leur club. Les renseignements qui suivent sont pour vous aider à répondre à ces questions.

En juillet 1958, le fisc a émis la règle numéro 1344 faisant référence à Optimist International et aux clubs Optimistes.

Selon cette règle, tous les clubs Optimistes sont classés comme étant des organismes de service sans but lucratif. Donc, les clubs Optimistes sont exonérés d'impôts fédéraux et provinciaux.

Dans plusieurs états des États-Unis, ils sont aussi exonérés de la taxe de vente provinciale. Les clubs doivent faire une demande individuelle pour être exonérés de la taxe de vente dans leur état. Les clubs canadiens sont exonérés d'impôts fédéraux et provinciaux. Par contre, ils doivent vérifier la loi locale concernant la taxe de vente provinciale.

Pendant que la règle qualifie le club comme étant un organisme sans but lucratif, les clubs ne sont pas considérés comme des « organismes caritatifs ». Les cotisations et les dons faits aux clubs Optimistes ne sont pas déductibles d'impôt.

Lorsqu'un club a des revenus substantiels pour appuyer ses programmes, il désire peut-être mettre sur pied une fondation de club (à ne pas

confondre avec la fondation de nouveaux clubs). Les fondations de club sont des sociétés séparées contrôlées par le club et sont établies pour appuyer les programmes de club. Ces fondations sont considérées par le fisc comme des organismes sans but lucratif et les dons faits aux fondations de club sont déductibles d'impôt.

Pour plus de renseignements ou pour recevoir une trousse qui explique comment établir une fondation de club, veuillez contacter Optimist International Canada au 1 800 363-7151.

Index par sujets

Planification de la fondation du nouveau club	10
Qu'est-ce que le « parrainage »?	10
Le comité de fondation du nouveau club	10
Coûts du parrainage et de la fondation de nouveaux clubs	10
Parrainage au-delà des frontières de district	10
Choix de l'emplacement du nouveau club	10
Lieu de réunion	10
Promoteurs de l'excellence	11
Développement de la liste de l'effectif fondateur	12
Développer la liste de l'effectif	12
Qu'est-ce qu'un membre fondateur?	12
Finances du nouveau club	12
Nécessité de tenir des réunions	13
Quoi faire entre les réunions	13
Dénomination des clubs	13
Heure de réunions de club	13
Conversion de clubs déjà existants	13
Réunion d'organisation	14
Demande pour un représentant officiel	14
Demande d'affiliation	14
Étapes essentielles de la préparation à l'organisation officielle	15
Effectif fondateur	15
Date d'organisation officielle	15
Conférence d'organisation préliminaire	15
Ordre du jour de réunion d'organisation	15
Effectif (initiation)	15
Cotisations au club	15
Règlements	15
Mises en candidature et les élections	15
Frais d'affiliation	15
Assurance-responsabilité	16
Cotisations à l'International	17
Orientation et formation	17
Fonctions du représentant itinérant	17
Programme de suivi	17
Responsabilité post-parrainage	17
Remise de charte	18
Fournitures nécessaires et souhaitables pour le nouveau club	18
Incorporation des clubs	19

Planification de la fondation du nouveau club

Qu'est-ce que le « parrainage »?

Le parrainage efficace d'un nouveau club nécessite la participation à la sélection du noyau de l'effectif fondateur ainsi que le maintien de contacts sur une base régulière avec celui-ci, la prise en charge du rôle de conseiller au cours des étapes préliminaires, la présence aux réunions de pré-organisation et finalement la mise en œuvre effective et réussie du programme de suivi de nouveau club.

Le comité de fondation du nouveau club

Le comité de fondation du nouveau club doit comprendre de une à trois personnes qui ont la disponibilité et l'intérêt nécessaires pour accomplir cette tâche. Il faut que ce soit des personnes capables de communiquer et d'expliquer la philosophie des clubs Optimistes. Un comité de taille réduite est généralement plus efficace qu'un grand comité dont le nombre de membres pourrait dépasser celui des membres fondateurs éventuels aux réunions.

Le parrainage d'un nouveau club est un projet de quatre à six semaines qui ne doit pas être confondu avec les activités se déroulant tout au long de l'année. C'est sans contredit une des activités les plus satisfaisantes et les plus concrètes, au cours de laquelle un club Optimiste pourra voir le jour.

Pour réussir, la fondation d'un nouveau club exige un désir intense, de la persévérance et de la fierté, de la détermination, de la disponibilité et, finalement, une forte dose d'attitude positive. Votre comité transformera ces qualités en réussite. La nouvelle collectivité desservie et les membres fondateurs vous en seront reconnaissants pour toujours.

Le club parrain et les coûts de fondation du nouveau club

Les parrains ne paient aucune cotisation et le parrainage ne devrait coûter rien de plus que des frais administratifs mineurs reliés à la fondation. Le coût des repas devrait être assumé par chaque individu et cela à partir du début du projet. Dans certains districts, le club parrain assume l'acquisition de la bannière de club et/ou la cloche et le maillet. Ce point devrait faire l'objet d'une entente lors d'une discussion avec les dirigeants de votre district.

Choix de l'emplacement du nouveau club

Un nouveau club ne devrait pas être fondé avant d'effectuer une étude préliminaire de localisation. Avant d'entreprendre toute démarche, il est crucial de connaître les besoins de la collectivité, de savoir si les ressources humaines sont disponibles et de savoir si la collectivité est favorable à l'idée d'un nouveau club.

Cette étude doit être minutieuse et bien conçue, en étant conscient du fait qu'à chaque emplacement il y aura des pessimistes qui croient que rien ne peut ou ne doit changer.

Le meilleur candidat pour décider de la localisation d'un nouveau club est le club parrain ou le district. Certains districts laissent la responsabilité du parrainage aux clubs membres. Toutefois, les possibilités de fondation des nouveaux clubs Optimistes sont presque illimitées.

Un critère de base du programme de parrainage de club est la fondation de clubs près du club parrain. Cependant, certains parrainages sont réalisés sur de longues distances.

Le lieu de réunion

La plupart des clubs se réunissent dans un restaurant et la plupart des localités disposent d'un restaurant convenable. Dans quelques cas, il faudra considérer une solution de rechange afin de répondre aux besoins des membres. Une ouverture d'esprit quant au lieu de réunion sera utile dans une telle situation. Les salles de réunions autres que les restaurants pour tenir des réunions d'un club Optimiste sont : les salles de réunion des centres communautaires, les églises ou les écoles. On peut y consommer des repas servis soit par un traiteur, soit par d'autres groupes socio-communautaires. Par exemple, certains clubs se réunissent à l'école secondaire où le repas est préparé par les étudiants en restauration, profitant ainsi aux jeunes par la même occasion. Soyez ouverts à toutes les possibilités.

Promoteurs de l'excellence

Le programme « Promoteurs de l'excellence » vise à favoriser la fondation de clubs solides et viables et à reconnaître les fondateurs pour leur contribution. Ce programme reconnaît les efforts individuels des fondateurs clés d'un nouveau club. En effet, il a été conçu pour inciter les fondateurs expérimentés à former d'autres clubs et à encourager les personnes qui n'auraient jamais pensé auparavant à la fondation d'un club à participer à ce processus des plus stimulants et des plus valorisants. Le programme vise également à souligner les efforts déployés par les clubs parrains qui ont à cœur de bâtir un nouveau club sur de solides assises.

Un promoteur de l'excellence est une personne qui est désignée par le président du club parrain et qui est chargée de fournir le leadership essentiel à la fondation du nouveau club. À la réunion officielle d'organisation, le représentant itinérant établira qui est le promoteur de l'excellence nommé.

Après que le promoteur de l'excellence aura terminé avec succès le projet de fondation du nouveau club, il recevra des marques de reconnaissance qui comprendront : une jolie épinglette, un certificat de reconnaissance et un écusson à son nom qui sera envoyé au district pour être apposé à la bannière Promoteurs de l'excellence.

Il est important de noter que le club parrain doit participer activement au processus de fondation du nouveau club. En effet, il doit aider le promoteur de l'excellence pendant les étapes préliminaires et lui fournir toute l'aide dont il a besoin ou qu'il demande. Le club parrain a le devoir d'exécuter le programme de suivi conformément au règlement d'Optimist International.

La réalisation de ce programme et la supervision régulière par le club parrain sont nécessaires si l'on veut que le nouveau club soit un atout pour la collectivité.

Choses à faire et ne pas faire

Oui Faire des commentaires à propos des frais d'adhésion et des cotisations comme ceux-ci :

« Le 30 \$ représente votre part du club – c'est comme une action dans le club. »

« Chaque membre paie 30 \$ – ce qui représente leur contribution à l'administration du club. »

« 30 \$, c'est très peu comparé à ce que le club accomplit – et à ce que vous allez en retirer. »

« Ce dont on parle, c'est d'un placement de 30 \$ dans votre collectivité et ses jeunes. »

Oui Faire suivre ces commentaires par une question à laquelle on ne peut répondre « non » comme « Ne croyez-vous pas que c'est payer peu d'argent pour avoir la chance d'améliorer notre collectivité et offrir un meilleur avenir à nos jeunes? »

Oui Être informel dans tous ses contacts. Le club est une confrérie amicale.

Oui Être direct et ouvert. Dites les choses comme elles le sont et mettez l'emphase sur les points forts du club.

Oui Être concis et courtois. N'oubliez pas que vous avez affaire à quelqu'un d'occupé.

Non Parler en mal des autres clubs.

Oui Parler en bien des réalisations de la collectivité.

Oui Encourager le développement du club Optimiste pour répondre aux besoins de la collectivité, mais

Non Blâmer la collectivité à cause de la présence de ces besoins.

Oui Parler du credo et des objectifs Optimistes.

Non Donner de la documentation au membre potentiel en tout début de conversation, cela pourrait le distraire.

Oui Laisser de la documentation, surtout à ceux qui semblent réceptifs à l'invitation. Les membres d'autres clubs seront souvent heureux de recommander un ami ou un associé pour aider à fonder un nouveau club. Les membres convaincus des clubs Lion, Kiwanis, Rotary, etc. seront très réceptifs à l'idée qu'un nouveau club de service s'établisse dans la collectivité.

Nouvelle documentation FNC disponible

La nouvelle trousse de fondation de nouveaux clubs, dont le présent guide est le principal outil, fournit au club parrain tout le nécessaire pour se mettre en marche – tout, sauf les ressources humaines et l'enthousiasme. Et cela relève de vous. Ce matériel peut être téléchargé au www.optimiste.org.

Développement de la liste de l'effectif fondateur

Développer la liste de l'effectif

Tout club Optimiste doit avoir un effectif fondateur approprié. Il garantit au club un meilleur personnel, un bon choix de dirigeants, un financement adéquat et une assiduité favorisant de bonnes réunions.

Le club parrain n'a pas le mandat de prendre en charge le développement de la liste de l'effectif fondateur du nouveau club.

Voici quelques suggestions à l'intention du club parrain :

1. Établissez un groupe de base composé de personnes de bonne réputation qui sont capables d'en attirer d'autres ayant le même statut.
2. Rappelez-vous que la compatibilité au sein d'un club est une chose nécessaire.
3. Sélectionnez un groupe représentatif du milieu des affaires, de l'industrie et des professionnels de la collectivité.
4. Assurez l'existence d'un leadership au niveau du travail de développement de l'effectif en favorisant la nomination d'un président de comité de recrutement temporaire.
5. Il est important que les membres fondateurs soient impliqués dans le développement de la liste de l'effectif. Ce sont les membres du nouveau club eux-mêmes qui devraient inviter leurs amis, collègues ou relations d'affaire pour partager avec eux le leadership. La sélection de membres fondateurs additionnels et leur invitation à joindre le groupe devraient être à l'ordre du jour de chaque réunion.
6. Fixer l'objectif de la liste de l'effectif fondateur à un niveau suffisamment élevé pour assurer un

effectif fondateur adéquat, de 35 à 50 dans les petites localités, 75 ou plus dans les villes plus grandes

7. Tenez des réunions fréquentes et régulières, une ou plus par semaine.
8. Les frais d'adhésion des membres (minimum de 30 \$; éventail de 30 \$ à 40 \$) et les acceptations doivent être recueillies dès qu'il y a accord de principe sur les frais d'adhésion et des cotisations. Le meilleur moyen de déterminer la bonne foi d'un membre potentiel, c'est de recevoir son acceptation et le paiement de ses frais d'adhésion.

La plupart des nouveaux clubs sont fondés autour d'une personne clé de la collectivité choisie et qui possède la force de caractère, la stature et le prestige social nécessaires pour attirer autour de lui d'autres individus possédant un sens civique développé.

Cependant, une personne clé comme celle-là n'est pas toujours disponible ou ne se révélera que tard dans le processus de parrainage. Cela ne doit pas nuire au processus de fondation. Le groupe choisi par le club parrain peut aisément élire un président de comité temporaire qui agira sous la supervision des parrains.

L'adhésion d'un membre devient réalité lorsque l'invitation à être membre fondateur a été acceptée, l'inscription complétée et le paiement de l'adhésion réglé.

Qu'est-ce qu'un membre fondateur?

L'effectif fondateur d'un nouveau club demandant à être affilié à Optimist International consistera en des individus qui deviennent membres de bonne foi et soumettent leurs acceptations et le règlement de leurs frais d'adhésion de membre tel qu'exigé par les règlements du nouveau club, à la réunion officielle d'organisation ou avant.

Les personnes désirant être membres fondateurs qui, pour des raisons valables, ne peuvent être présents à la réunion officielle d'organisation, peuvent, si elles satisfont à toutes les exigences, devenir membres fondateurs à condition que leurs acceptations

dûment remplies et le règlement entier de leurs frais d'adhésion soient approuvés et soumis au secrétaire-trésorier à temps pour les inscrire à la liste de l'effectif fondateur du club. Toutes les listes de l'effectif fondateur sont fermées le dernier jour du séjour du représentant itinérant affecté au club. Il y a un plan de croissance d'une durée de 15 jours qui sera expliqué par le représentant itinérant au cours de la réunion officielle d'organisation. La seule exception est en septembre. Toutes les listes d'effectif fondateur sont clos le 30 septembre.

Finances du nouveau club

Les nouveaux membres fondateurs doivent être totalement informés et conscients de l'importance des responsabilités financières d'un membre envers le club et celles du club envers Optimist International et le district.

Les faits essentiels que chaque club parrain doit faire comprendre aux membres fondateurs au cours des réunions sont les suivants :

1. L'entente provisoire sur le montant des frais d'adhésion et des cotisations au club, dont le but est d'offrir la possibilité que ces frais soient perçus avec les acceptations avant la réunion officielle d'organisation.
2. Le montant des frais d'adhésion et des cotisations est provisoire jusqu'à ce qu'il soit finalisé par l'adoption des règlements du club au cours de la réunion officielle d'organisation, permettant ainsi à chaque membre fondateur de participer à leur adoption.
3. Pour diverses raisons, un club parrain ne devrait pas essayer d'imposer son propre barème de frais d'adhésion au nouveau club. Les nouveaux clubs ont le droit de déterminer leur propre barème de frais d'adhésion et de cotisations du moment qu'ils respectent les exigences d'affiliation. Les cotisations au club varient entre 5 \$ et 7 \$ par mois.
4. Faites bien comprendre que le secrétaire-trésorier provisoire sera le seul à manipuler les fonds jusqu'à

la nomination d'un secrétaire-trésorier permanent. Les clubs parrains et les représentants itinérants ne devraient pas manipuler les fonds d'un nouveau club.

Faites bien comprendre que les fonds destinés aux activités civiques proviennent des projets de collecte de fonds, et non des contributions directes des membres. Cela aidera à prévenir toute erreur dans l'estimation du coût aux membres.

Les collectes de fonds peuvent aider le club avec les coûts administratifs. Le public doit en être informé. Vous pouvez aussi solliciter des entreprises pour du financement.

Nécessité de tenir des réunions

L'un des éléments clés de la fondation de nouveaux clubs est la mise en place d'un calendrier de réunions tenues régulièrement. C'est la première chose à faire une fois que le groupe noyau, si petit soit-il, est créé. La tenue de réunions régulières est un facteur clé dans la création rapide d'un effectif fondateur adéquat.

Les faits démontrent que rien ne se passe jusqu'à ce que le noyau d'un nouveau club commence à tenir des réunions régulières. Une fois que le contact a été établi avec le noyau, la première étape est l'établissement d'un calendrier de réunions régulières.

Étudiez les exemples illustrant des ordres du jour (voir les documents de référence) conçus pour aider le club parrain dans la conduite de réunions. Notez que les trois premiers ordres du jour sont préparés pour les réunions conduisant à la quatrième, qui est la réunion officielle d'organisation. Selon la rapidité avec laquelle les étapes préliminaires sont complétées, ces ordres du jour peuvent être combinés pour former deux ou trois réunions ou étendus pour en couvrir plusieurs autres.

Quoi faire entre les réunions?

Certaines choses doivent être accomplies entre les réunions. Le club parrain doit s'assurer qu'un niveau d'activité intense soit maintenu jour après jour.

1. Choisissez une personne contact disponible dans la collectivité sélectionnée pour agir en tant que président d'assemblée temporaire.
2. Insistez auprès du groupe de base afin qu'il continue d'assumer ses tâches entre les réunions, communiquant avec tous ceux inscrits et approuvés et les appelant avant la tenue de chacune des réunions.
3. Maintenez un contact personnel étroit avec le président d'assemblée temporaire et vérifiez deux jours avant chaque assemblée afin d'assurer que le plus grand nombre possible de personnes se présenteront à la réunion.
4. Ne laissez rien au hasard. Un contrôle constant de chaque point contribuera à l'obtention des résultats désirés.
5. Informez le bureau international des progrès de chaque réunion afin de prévenir les retards dans l'affectation d'un représentant itinérant.

La rédaction de bulletins réguliers et de courriels est de la plus haute importance pour les membres fondateurs, incluant ceux déjà inscrits, ainsi que les autres qui se trouvent sur la liste de l'effectif proposée. Ils serviront de rapports sur la réunion précédente et d'annonce pour la réunion subséquente.

Des exemples illustrant une lettre d'invitation et un bulletin sont inclus dans le présent guide (voir les documents de référence). L'utilisation de ces documents contribuera à maintenir l'intérêt et la présence aux réunions.

Dénomination des clubs

Les noms donnés aux clubs doivent être simples, convenables et référer à leur localisation quant à la province et la ville. La plupart des noms de club commencent par les mots : « Le Club Optimiste de... » suivi du nom de la

ville et de la province où le club est situé. Cependant, certaines variations sont permises quand cela s'impose pour les clubs dans des régions non constituées ou dans des collectivités avec plus d'un club. Dans ces cas, on peut intégrer une identification directionnelle après le nom de la ville ou, dans le cas de clubs dans des régions non constituées, on peut recourir à une identification spécifique à la région. On ne peut adopter un nom déjà existant.

Optimist International maintient une politique concernant les noms de club et se réserve le droit de refuser tout nom jugé inacceptable. Si des problèmes relativement aux noms de club surviennent, les demandeurs ou clubs parrains sont priés d'écrire au bureau international.

Heure des réunions de club

L'heure et le jour des réunions ordinaires du club doivent être déterminés par l'effectif du nouveau club afin de convenir à leurs horaires et leurs intérêts.

Conversion de clubs déjà existants

Parfois, un club non affilié ou un organisme voudra devenir un club Optimiste ou donnera son accord pour le faire, offrant par le fait même une belle occasion d'accroître l'effectif d'Optimist International et des autres clubs servant la collectivité. Lorsqu'une occasion semblable survient, le processus est très similaire à celui de la fondation de n'importe quel autre club. Mais il y a certains arrangements qui peuvent être faits dans ces cas.

Toutes les exigences pour l'affiliation s'appliquent. Les demandes de charte pour ces clubs déjà existants doivent être adressées au gouverneur et sont sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration d'Optimist International. Les clubs parrains ayant une telle opportunité doivent contacter dans les plus brefs délais le Service de la fondation de nouveaux clubs au bureau international afin d'obtenir de plus amples renseignements.

Réunion

d'organisation

Demande pour un représentant autorisé

Dans le but de faciliter l'assignation des représentants autorisés affectés à la réunion d'intronisation du nouveau club, d'allouer suffisamment de temps pour la livraison avancée de trousse de démarrage au nouveau club, d'éviter les assignations prématurées et onéreuses qui privent les autres des services d'un représentant autorisé et finalement pour préserver le statut du parrain relativement aux programmes de marques de reconnaissance, la procédure régissant l'affectation des représentants autorisés sera la suivante :

Avant de négocier une date d'organisation officielle, le nouveau club doit être prêt à se soumettre à toutes les exigences d'affiliation. Cela doit être un fait clairement établi et non une simple supposition. Le groupe doit être prêt sur tous les points, tous les membres fondateurs doivent avoir signé leur formulaire d'inscription et versé leur cotisation et leurs dossiers doivent se trouver dans les mains du secrétaire-trésorier. Être prêt signifie également se préparer pour l'adoption du formulaire standard pour les Règlements du club Optimiste ainsi que pour l'élection des officiers et des membres du conseil d'administration, une exigence de toutes les réunions officielles d'organisation.

Des rapports de fondation de nouveaux clubs dûment remplis pour au moins deux réunions préliminaires, réunions ayant eu lieu dans les deux semaines précédant la demande d'une telle assignation, doivent être postés à Optimist International dans les 24 heures suivant chaque réunion.

Chaque rapport de fondation de nouveau club, rédigé sur le formulaire exigé, doit être signé et approuvé par le président du club parrain ou son représentant autorisé et ce signataire doit avoir assisté à la réunion décrite sur le rapport.

Seul le directeur exécutif ou son

représentant autorisé peut fixer les dates et assigner des représentants autorisés pour les réunions d'organisation.

L'assignation d'un représentant autorisé sera faite quand les rapports officiels de fondation de nouveaux clubs et les données d'appui auront indiqué que le demandeur est prêt pour la tenue de la réunion d'organisation officielle.

L'assignation d'un représentant autorisé peut être faite après que le club parrain aura fait une demande formelle d'assignation, **au moins 5 jours avant la date d'organisation désirée**. Toutes les réunions d'organisation de nouveaux clubs doivent se tenir le soir, sauf celles tenues durant les fins de semaine.

Étant donné que la réunion d'organisation officielle d'un nouveau club Optimiste est un événement unique dans la vie de celui-ci, elle doit être considérée comme une occasion très spéciale. Chaque membre fondateur doit user de son droit de participation. On recommande des réunions de soir pour des fins d'organisation même si le club a l'intention de se réunir régulièrement au déjeuner ou au dîner. Les réunions de soir conviennent mieux pour les réunions officielles d'organisation, parce qu'elles laissent plus de temps pour les affaires importantes et permettent d'effectuer la première assemblée du conseil d'administration du nouveau club immédiatement après la réunion d'organisation.

Demande d'affiliation

La demande d'affiliation à Optimist International est préparée par le représentant itinérant, en collaboration avec les officiers du nouveau club. Les nouveaux clubs doivent satisfaire certaines exigences établies par la Constitution et les Règlements et le conseil d'administration d'Optimist International et la demande doit être rédigée de la façon prescrite.

Les documents de demande doivent indiquer que le nouveau club s'est conformé aux exigences suivantes :

1. Soumettre deux exemplaires des règlements du club demandant l'affiliation comme évidence de sa conformité aux règlements de club, contenant des dispositions facultatives spécifiques, tel qu'exigé par la Constitution et les Règlements d'Optimist International. Les règlements du club doivent prévoir des réunions régulières tout au long de l'année.
2. Les dispositions des Règlements doivent prévoir des frais d'adhésion des membres d'au moins 30 \$ et un montant suffisant pour payer les cotisations des membres à l'international et au district et pour couvrir les frais d'administration. On recommande de fixer les cotisations des membres à un montant entre 50 \$ et 60 \$ par année.
3. Des dispositions dans les Règlements prévoyant l'élection annuelle des officiers et du conseil d'administration au plus tard le 30 avril. Ces officiers et membres du conseil entreront en fonction le 1er octobre après leur élection.
4. Une liste contenant le nom complet, l'adresse ainsi que le code postal de tous les officiers et des présidents de comité.
5. Une liste des membres fondateurs, chacun ayant dûment payé ses frais d'adhésion de membre (quel que soit leur ancien statut auprès d'un autre club Optimiste), tel qu'indiqué dans les règlements du nouveau club et signée par le président et le secrétaire-trésorier. La liste ne comptera pas moins de 25 membres fondateurs.
6. Un représentant autorisé d'Optimist International assistera à l'organisation de chaque nouveau club et des copies des procès-verbaux de ces deux réunions doivent être expédiés à Optimist International.
7. Une note de service à Optimist International, signée par le président de club et le secrétaire-trésorier, confirmant une compréhension totale des privilèges, des droits et des obligations du club en tant que

membre affilié d'Optimist International.

- Un chèque pour les frais de charte au montant de 400 \$US plus la somme de 1 \$US par membre fondateur pour l'assurance-responsabilité, libellée au nom d'Optimist International.

La réunion d'organisation doit être dirigée par un représentant officiel d'Optimist International, mais ne constituera pas une approbation, une acceptation ou une admission d'affiliation à Optimist International. La demande, qui devra être rédigée après l'organisation officielle, est sujette à l'approbation et à l'acceptation par le Conseil d'administration d'Optimist International, en vigueur à partir de la date de la réunion d'organisation, date qui apparaîtra sur la charte de club. Les parrains n'assument aucune responsabilité dans la préparation de la demande d'un nouveau club.

Étapes essentielles de la préparation à l'organisation officielle

L'effectif fondateur d'un nouveau club sera constitué des personnes (pas moins de 25) qui se présentent et adhèrent comme membres de bonne foi, et soumettent les formulaires appropriés, les frais d'adhésion et les cotisations tel que requis par les règlements du nouveau club, lors de la réunion d'organisation. Des membres fondateurs additionnels qui soumettent les frais requis et les formulaires écrits requis peuvent être ajoutés à la liste de l'effectif dans les quinze jours. La seule exception est en septembre. Toutes les listes d'effectif sont clos le 30 septembre. Les membres fondateurs sont enregistrés comme tel à partir de la date de la réunion d'organisation officielle. Des pièces justificatives, tels que du comptant, des chèques ou des doubles des bordereaux, doivent être soumises au représentant itinérant lors de la réunion d'organisation, de façon que celui-ci puisse certifier le nombre adéquat de membres fondateurs à Optimist International. Au moment de la réunion d'organisation, au moins 25 membres fondateurs seront des personnes qui ne sont pas membre d'un autre club Optimiste.

Date d'organisation officielle

La réunion d'organisation sera fixée lorsque le club qui en fait la demande est prêt à remplir toutes les exigences de l'affiliation. **La date doit être négociée avec Optimist International par le club parrain au nom du club qui fait la demande et avec son approbation.** Optimist International choisit alors un représentant itinérant. Cette date ne doit pas entrer en conflit avec les autres événements locaux qui pourraient nuire à la participation. Un minimum de 15 membres fondateurs, qui ont signé et payé, doit être présent à la réunion officielle d'intronisation en entier pour qu'un club soit déclaré officiellement intronisé. Pour les clubs se réunissant pour le petit déjeuner ou le dîner, le temps supplémentaire qu'offre une réunion de soir est requis pour que les membres fondateurs participent aux affaires devant être traitées lors de cette réunion.

Conférence d'organisation préliminaire

Le président d'assemblée temporaire, le secrétaire-trésorier temporaire, les présidents temporaires des comités de mises en candidature, des règlements et des membres fondateurs, ainsi que le représentant du club parrain doivent prévoir une rencontre avec le représentant itinérant après son arrivée. L'expérience et la connaissance disponibles grâce à la présence du représentant itinérant aideront à résoudre les problèmes, à répondre à des questions et à mettre au point la planification de la réunion d'organisation. Le représentant du club parrain ainsi que le président d'assemblée temporaire doivent prendre des arrangements pour cette conférence essentielle aussitôt que l'horaire de l'arrivée du représentant itinérant sera connu.

Ordre du jour de la réunion d'organisation

C'est au cours de la réunion d'organisation officielle qu'un nouveau club devient officiellement un club, par l'établissement de sa liste de membres fondateurs, l'adoption de règlements et l'élection des officiers et de directeurs, le tout présidé par le représentant itinérant. Il ne faut prévoir aucun autre sujet, programme ou conférencier à

l'ordre du jour. Tenez la réunion dans une salle privée. Les clubs qui se rencontrent au déjeuner et au dîner doivent prévoir une réunion officielle d'organisation se déroulant en soirée. Les politiques d'Optimist International stipulent que la consommation de boissons alcooliques ne doit pas être permise à l'intérieur de la salle de réunion.

Effectif (initiation)

Les frais d'adhésion des membres sont établis par le nouveau club et ne doivent pas être inférieurs à 30 \$ par membre et doivent être payés en un seul versement par chaque membre fondateur à la trésorerie du club. Ces paiements ne peuvent être affectés aux cotisations car leur objectif est la création immédiate d'un fonds de trésorerie substantiel pour le club. Les frais d'adhésion des membres fondateurs vont de 30 \$ à 40 \$.

Cotisations au club

Les cotisations au club, payés de façon annuelle, bisannuelle ou trimestrielle, à la discrétion du club, sont établies par celui-ci. Les Règlements d'Optimist International stipulent que les cotisations des membres individuels doivent être suffisantes pour payer les cotisations à l'International et au district et couvrir les frais d'administration du club. On recommande de fixer les cotisations des membres à un montant entre 50 \$ et 80 \$ par année. Étant donné qu'un nouveau club nécessite des fonds immédiatement, **le paiement des cotisations ne doit jamais être abrogé.**

Règlements :

Optimist International prévoit des règlements de club modernes et normalisés, avec certaines dispositions à l'usage des clubs. Des exemplaires sont disponibles à Optimist International. **Les nouveaux clubs ne doivent pas copier les règlements du club parrain.** Les règlements doivent être adoptés durant la réunion d'organisation.

Mises en candidature et élections : Les officiers et les directeurs seront élus après l'adoption des règlements au cours de la réunion d'organisation.

Le comité des mises en candidature doit être nommé, préparer ses mises en candidature à l'avance et en faire rapport

à la réunion d'organisation. **Ne jamais permettre d'élection anticipée.** Le comité doit travailler de concert avec le comité des règlements en ce qui concerne les postes devant être comblés et il doit déterminer à l'avance quel candidat il acceptera. **Pour la préparation de la première élection d'un club, il ne sera pas considéré inacceptable qu'un candidat soit membre du comité de mises en candidature.** Le comité de mises en candidature désignera au moins un candidat pour chaque poste d'officier et de directeur.

Frais d'affiliation

Les demandes d'affiliation auprès d'Optimist International doivent être accompagnées par des frais d'affiliation de 400 \$ (US) payés à même la trésorerie du nouveau club. Il y aura également des frais de 1 \$US par membre pour la prime d'assurance-responsabilité pour le premier trimestre. Cette somme étant preuve de bonne volonté, elle indique l'intention ferme et de bonne foi de devenir un membre affilié, actif et honorable d'Optimist International et sert à payer les frais d'établissement de votre club sur une base solide. Ils aident également à payer certaines fournitures pour votre club. Les frais d'affiliation couvrent la totalité des membres fondateurs quel qu'en soit le nombre. Les membres individuels ne paient aucun montant à Optimist International.

Assurance-responsabilité

Optimist International fournit, à tous les clubs et à leurs membres lorsqu'ils agissent au nom du club, une couverture complète d'assurance-responsabilité civile générale pour dommage matériel, atteinte à la personne, préjudices découlant de la publicité et dommage corporel. Gardez à l'esprit et sachez qu'il n'y a pas de couverture médicale pour les membres ou les participants.

Cette police est conçue pour couvrir les activités habituelles de votre club ou district. Elle exclut par contre certains événements inhabituels comme les fêtes foraines, tours de manège, les courses de voiture, de bateaux et de motos. La police inclut les exclusions standards comme les réclamations de guerre, responsabilité nucléaire, voiture, aéronef, watercraft et la responsabilité civile professionnelle. Les pertes impliquant la propriété au soin du club, la garde ou le contrôle sont aussi exclues.

Les limites du droit de recours sont de 1 000 000 \$ pour les dommages corporels, dommages matériels et atteinte à la personne et de 2 000 000 \$ pour une protection agrégat annuelle (agrégat désigne le montant maximum déterminé que la compagnie d'assurance paiera pour la somme de tous les dommages provenant d'une réclamation).

Pour plus de renseignements concernant la couverture, les exclusions ou pour recevoir une copie du Sommaire des assurances, veuillez téléphoner au bureau international au 1 800 500-8130 postes 276 ou 202 (télécopieur : 1 314 371-6006 à l'attention assurance) ou à insurance@optimist.org. Vous pouvez aussi visiter notre site Internet au www.optimiste.org pour des renseignements sur le « Résumé d'assurance. »

Si vous devez nommer une entité comme assuré supplémentaire pour un événement spécial, veuillez contacter Marsh Affinity Group Services au 1 800 503-9227, télécopieur 1 847 803-3100 pour un service en anglais et le 1 514 899-5377, télécopieur 1 514 899-5378

pour un service en français. Vous pouvez aussi contacter Marsh Affinity Group Services au 1 800 503-9227 pour toute question concernant notre police d'assurance.

Cotisation à Optimist International

Chaque club paie à Optimist International des cotisations par membre. Le paiement de ces cotisations sera effectué trimestriellement. Une fois la liste de l'effectif fondateur d'un nouveau club fermée, les clubs paient des frais d'administration de 15 \$ (US) à Optimist International pour chaque nouveau membre admis dans l'effectif par la suite. Ces frais d'administration couvrent les frais encourus par l'ajout d'un nouveau membre aux registres internationaux ainsi que la trousse de nouveau membre, comprenant l'épinglette de revers, qui est automatiquement envoyée au secrétaire-trésorier du club.

Orientation et formation

Un facteur significatif de la méthode de parrainage du nouveau club d'Optimist International est l'attention apportée à aider les nouveaux clubs dans l'établissement d'une structure administrative solide ainsi que de comités efficaces. Les présidents de comité tels le comité de recrutement, des programmes, des activités jeunesse, de la publicité, de la fraternité, des finances, des services communautaires ainsi que d'autres comités sont nommés par le président aussitôt la réunion d'organisation terminée. Une révision de ces comités sera faite par le représentant itinérant durant la réunion d'organisation et tous les membres fondateurs seront encouragés à participer à au moins un comité.

À la réunion avec le président fondateur et le secrétaire-trésorier (encouragez le club parrain et le lieutenant-gouverneur à y assister), le représentant itinérant révisera le contenu des comités. Suggérez que la première réunion d'information pour le programme de suivi par le club parrain soit dans l'agenda des comités. Par ce temps, les présidents et les membres de comité devraient avoir été nommés. Si le représentant itinérant n'est pas loin, il peut mener cette réunion de formation. Sinon, le club parrain ou le lieutenant-gouverneur devrait présider. Le représentant itinérant fera un suivi pour s'assurer que la réunion a eu lieu. Lorsque les postes sont comblés, le secrétaire-trésorier fondateur enverra un rapport au bureau d'Optimist International.

Le représentant itinérant aide également à la planification du banquet de remise de charte, qui doit avoir lieu de six à huit semaines après la réunion d'organisation officielle.

Avis important

Un projet de fondation de nouveau club n'est achevé que lorsque le programme de suivi a été complété avec succès. Les crédits de marques de reconnaissance sont tributaires de la certification du programme de suivi.

Fonctions du représentant itinérant

Les clubs Optimistes sont construits

selon un modèle général ayant des constitutions, objectifs et idéaux similaires, de façon à incorporer dans les nouveaux clubs les qualités et les méthodes qui créent des clubs solides, qui durent, et qui contribueront rapidement à leur collectivité, à leur club parrain ainsi qu'à Optimist International.

Voici quelques-unes des fonctions du représentant itinérant :

1. Direction de la réunion d'organisation.
2. Conseil sur la conduite de la première réunion du conseil d'administration.
3. Inauguration des plans pour la remise de charte.
4. Collaboration avec le secrétaire-trésorier pour la mise en place des dossiers de club.
5. Orientation des présidents de comité et des officiers.
6. Description des fonctions et services au niveau international et à celui du district.
7. Distribution des fournitures au club et aux membres.
8. Préparation de tout formulaire et document constituant la demande d'affiliation du club.

Programme de suivi

Responsabilité post-parrainage

Le club parrain de chaque nouveau club Optimiste doit être fier de sa contribution à la croissance d'Optimist International ainsi qu'aux membres et aux officiers du nouveau club. Afin de garantir l'efficacité maximale de cette contribution, le club parrain doit servir de guide amical et attentif auprès du nouveau club. La première année sera la plus difficile et mettra probablement en place la tendance pour l'avenir. L'échec ou le découragement durant cette première année peut être désastreux. Voici quelques suggestions sur la façon d'aider le nouveau club durant cette période :

1. Afin d'assurer le succès de votre nouveau club, le programme de suivi du nouveau club, dont les grandes lignes seront décrites par le représentant itinérant avec le président du club parrain et le lieutenant-gouverneur de zone, est un élément obligatoire de la responsabilité post-parrainage du club parrain. Il doit être complété moins de trois mois après la réunion d'organisation.
2. Prévoyez des visites régulières aux réunions du nouveau club par les officiers du club parrain de façon qu'ils puissent aider et conseiller les officiers du nouveau club.
3. Prévoyez des visites régulières par les présidents de comité du club parrain au nouveau club pour conseiller leurs pairs.
4. Collaborez avec le nouveau club et le gouverneur du district dans la supervision du banquet de remise de charte.
5. Collaborez avec les officiers de district afin de fournir les cadeaux habituels au nouveau club à l'occasion de la remise de la charte.
6. Organisez à l'occasion des réunions inter-clubs, des événements sociaux et des sorties avec le nouveau club.
7. Invitez les nouveaux officiers du club à vos prochaines réunions de zone et de district et aidez-les à planifier leur représentation aux congrès internationaux et de district.

L'avenir du nouveau club dépendra en grande partie de l'aide et des conseils fournis par votre club. Son succès sera un témoignage de votre parrainage et de votre aide. Il faut toutefois que vous soyez conscients que certaines pratiques et méthodes de votre club peuvent ne pas convenir au nouveau club. Encouragez-le à avoir recours aux services d'Optimist International dans toutes les phases d'administration et d'activités du club.

Banquet de remise de charte

Les préparatifs de remise officielle de la charte peuvent être optionnels sitôt l'organisation officielle du club effectuée. Cela donne amplement le temps de prévoir les installations adéquates, d'effectuer la publicité, les invitations, la planification du programme ainsi que la promotion de la participation.

Les dates de remise officielle de la charte ne sont reliées d'aucune façon à la date officielle d'organisation du club. Tous les documents de demande ainsi que la charte portent la date officielle d'organisation, et non pas la date de présentation de la charte. Voici une liste de contrôle pour la remise de la charte :

1. Nomination d'un comité de 3-4 personnes avec des représentants du club parrain et du nouveau club.
2. Réunion du comité et révision du guide de remise de charte.
3. Assignations faites et acceptées -
 - A. Sélection de l'emplacement, menu, horaire.
 - B. Fixation du prix des billets.
 - C. Invitations aux autres clubs (par le club parrain).
 - D. Lancement d'invitations personnelles à tous les membres du club parrain et du nouveau club.
 - E. Maintien d'une atmosphère officielle.
 - F. Choix du maître de cérémonie et de l'horaire des événements.
4. Contacts de suivi avec d'autres clubs de la région afin d'assurer leur participation.
5. Suivi avec le gouverneur.
6. Contacts personnels (ou téléphoniques) avec chaque membre du nouveau club et du club parrain.
7. Le président du nouveau club prépare des remarques en réponse aux cadeaux et exprime ses objectifs pour l'année.

8. Préparation des certificats ainsi que des cartes de membre pour chaque membre fondateur, qui devront être offerts à la remise de la charte.
9. Les membres fondateurs devraient être présentés en compagnie de leur conjoint ou conjointe (ceux qui sont présents).
10. Le fait d'inviter le représentant élu le plus haut placé de la collectivité aidera à présenter le club aux membres les plus influents de la collectivité. Vous pouvez également laisser une période de temps pour les remarques et les remerciements mais assurez-vous qu'une limite de 2-3 minutes est respectée.

Fournitures nécessaires et souhaitables pour le nouveau club

Lorsque le représentant itinérant remplit les formulaires de demande de charte pour le nouveau club, à la suite de la réunion d'organisation, certaines fournitures sont automatiquement facturées au district et postées au gouverneur. Ces éléments sont la cloche et le maillet ainsi que la bannière officielle du club. Le gouverneur présente ces éléments au cours du banquet de présentation de charte au nouveau club. Certains districts appliquent une politique consistant à transférer la facture de l'un ou de tous ces éléments au club parrain. Veuillez vérifier auprès du gouverneur de votre district pour vous informer de la politique de votre district.

Tout autre cadeau au nouveau club est la responsabilité du district, de la zone, du club parrain, club avoisinant ou de personnes et devrait être commandé selon les processus normaux de commande de fournitures.

Optimist International, par l'entremise de ses représentants itinérants attachés au bureau international, remet à chaque nouveau club du matériel didactique concernant le club et l'organisation ainsi que d'autres articles nécessaires à l'administration de celui-ci, dont les boutons de revers, les trousseaux de nouveaux membres ainsi que les certificats de membres fondateurs.

Incorporation des clubs

Le Conseil d'administration d'Optimist International conseille fortement aux clubs Optimistes de s'incorporer selon les lois ou statuts de leur province respective. Il existe de nombreuses raisons, mais les deux principales raisons de l'incorporation sont les suivantes : (1) la responsabilité limitée ou la protection des membres individuels du club contre les dettes et responsabilités du club et (2) l'existence éternelle (ou du moins très longue) d'une société (le club incorporé), fournissant la continuité du but et de la direction dans la plupart des circonstances pour un fonctionnement plus facile.

Bien que chaque club soit couvert par la police d'assurance générale de responsabilité émise pour Optimist International et ses clubs membres, l'assurance seule ne peut pas toujours garantir aux membres individuels de club l'immunité complète quant à la responsabilité des dettes et responsabilités d'un club non incorporé.

La plupart des provinces offrent l'incorporation d'après les statuts ou lois sous la dénomination « sans but lucratif » (contrairement aux statuts d'incorporation d'entreprises). Votre club devrait être incorporé sous les statuts sans but lucratif. Bien que les services d'un avocat soient requis pour l'incorporation elle-même, la procédure n'est normalement pas très compliquée ni trop onéreuse.

Lorsque l'avocat procède à l'incorporation du nouveau club, il pourra utiliser ce qui suit afin de décrire les objectifs :

« Pour fonctionner en tant que club Optimiste affilié à Optimist International, de mener une organisation civique et de bien-être social pour le bénéfice commun des membres et de la collectivité, de développer l'Optimisme comme philosophie de vie, encourager la participation active à la chose publique, inspirer le respect de la loi, promouvoir le patriotisme et travailler à l'harmonie internationale et à l'amitié entre les peuples, aider la jeunesse et favoriser son épanouissement et de prendre en charge et de mener les affaires, la propriété, les obligations, l'entreprise et les objectifs du club non incorporé connu sous le nom du Club Optimiste de_____ . »

Encore une fois, votre avocat vous conseillera de couvrir les dispositions de la loi de votre province, des dispositions semblables à celles qui suivent seront exigées par le statut sous lequel votre entreprise est régie.

« L'entreprise ne doit pas s'engager dans des affaires à but lucratif et rien dans l'Article d'incorporation de la Constitution et Règlements ne doit autoriser le tío de l'entreprise et celle-ci ne doit faire aucune transaction, mener des activités ou faire des affaires à des fins profitables et tout revenu reçu par l'entreprise doit être appliqué à des fins non lucratives seulement et les objectifs de l'entreprise exposés ci-haut en aucune partie pendant son appartenance ou de la résiliation de son appartenance doivent profiter au simple membre ou individu. »

« S'il y avait résiliation ou dissolution de l'entreprise, la distribution de tout surplus, de propriété ou de biens restants après que toutes les dettes et obligations ont été payées et satisfaites, seront gouvernés par les dispositions appropriées octroyées et investies dans des entreprises à but non lucratif et qui existent selon les statuts présents de la province et de tout acte supplémentaire ou obligatoire en cela. »

« L'assurance-responsabilité globale maintenant en vigueur contient certaines des exclusions trouvées dans toutes les assurances-responsabilités générales

comme les courses ou concours de vitesse, responsabilité voiture et dommage matériel pour des vous appartenant ou louées et responsabilité avion entre autres. Après l'incorporation de votre club, vos avocats peuvent vous conseiller concernant le besoin de posséder une assurance spéciale hasard comme susmentionnée et d'autres types d'assurance qui ne sont pas couvertes par une assurance-responsabilité générale. »

Le renouvellement annuel de l'incorporation du club est la responsabilité du secrétaire-trésorier du club.

Index des documents de référence

A. Formulaire d'engagement du parrain d'un nouveau club	21
B. Rapport de fondation d'un nouveau club (formulaire court - envoyé après chaque réunion)	22
C. Feuillet de suggestions	
1. Choix d'un lieu de fondation	23
2. Développer un center d'influence	24
3. Une méthode de recrutement de membres potentiels	25
4. Exemple de communiqué de presse pour les nouveaux clubs	26
D. Exemple de lettre d'invitation	27
1. Exemple de communiqué de presse aux clubs	28
E. Exemples d'ordres du jour	29
1. Formulaire d'ordre du jour	30
F. Exemples de bulletins	
1. Notes de la première réunion	31
2. Notes de la deuxième réunion	32
3. Notes de la troisième réunion	33
4. Procédures du comité	34
5. Rapport du comité	35
6. Fondation d'un club Optimiste dans un marché cible	36
7. Exemple de règlements de club	37
G. Faits à propos des frais	41
1. Premier paiement du nouveau club	42
H. Promoteurs de l'excellence	43
I. Programme de suivi	45
1. Introduction au programme de base	45
2. Liste de contrôle pour le suivi ultérieur	46
J. Avantages que procure l'affiliation	47
K. Réunion d'organisation officielle	48
1. Avis de la réunion d'organisation officielle	48
L. Échantillon de logos et graphiques	49

Formulaire d'engagement du parrain d'un nouveau club

(Parrain 1) Au nom de :

Nom du club _____ N° du club _____

(Parrain 2, le cas échéant) Au nom de :

Nom du club _____ N° du club _____

Je m'engage par la présente à parrainer un nouveau club à l'endroit connu sous le nom de :

Il est entendu que le nom proposé pour le club est sujet à l'approbation d'Optimist International. Il est aussi entendu que le Rapport sur le progrès d'un nouveau club doit être envoyé au Centre des services canadien d'Optimist International au cours du processus de sa fondation.

Cocher cette case si vous désirez recevoir une trousse pour la fondation d'un nouveau club.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tél. (domicile) : _____ Tél. (travail) : _____

Télécopieur : _____ Courriel : _____

Engagement pris en date du : _____

Date du début du projet : _____ Date d'achèvement prévue le : _____

Signature : _____ Poste : _____

représentant le club parrain

La période de validité du présent formulaire est de 90 jours suivant la date d'achèvement prévue.

Faire parvenir au : Centre de services canadien d'Optimist International
5205, boul. Métropolitain Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1R 1Z7
Télécopieur : 514-721-1104

Veillez envoyer une copie aux personnes suivantes : gouverneure ou gouverneur, lieutenant-gouverneure ou lieutenant-gouverneur et présidente ou président de district FNC.



www.optimiste.org



www.dirigeantsoptimiste.org



NCB0109

Rapport de fondation de nouveau club

1. District(s) _____ Date _____
2. Nom proposé/Endroit du nouveau club _____
3. Club parrain _____ Numéro du club parrain _____
4. Club parrain _____ Numéro du club parrain _____
5. Date de la rencontre _____
6. Nombre de rencontres antérieures _____
7. Date de la prochaine rencontre _____
8. Date prévue de la remise de charte _____
9. Nombre de formules et de frais d'adhésion collectés _____
10. Objectif du recrutement _____
11. Est-ce qu'un président temporaire a été nommé? N Son nom _____
12. Le club a-t-il étudié les règlements? N
13. Le club a-t-il décidé quelle sera la cotisation annuelle? N
14. Le club a-t-il nommé ses officiers? N
15. Définir les buts et évaluer les besoins. De quelle façon ce club peut-il aider la collectivité?

Matériel requis (Veuillez faire parvenir) :

Date: _____ Accrédité par _____ (Représentant du club parrain)

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone au domicile : _____ Téléphone au bureau : _____

Télécopieur _____ Courriel : _____



www.optimist.org



www.optimistleaders.org





CHOIX D'UN LIEU DE FONDATION

1. À l'aide d'une carte, marquez les emplacements de tous les clubs Optimistes avoisinants et situés à l'intérieur d'un rayon choisi.
2. Choisissez une ville à l'intérieur de ce périmètre qui n'a pas de club Optimiste. Vous pouvez vous informer auprès du bureau international pour savoir s'il y a un autre club Optimiste dans le même secteur.
3. Visitez l'emplacement choisi et rencontrez le directeur de la Chambre de commerce, le maire, un gérant de banque ou de caisse populaire ou encore d'autres leaders socio-communautaires. Déterminez combien d'associations de services compte la collectivité; à quelle fréquence ils se rencontrent et quand; quelle est l'importance de leur activité.
4. Faites un sondage auprès de la collectivité pour décider où le nouveau club pourrait se réunir; quelles ressources (parcs, champs de balle, etc.) sont disponibles pour les résidents; quels projets un club Optimiste pourrait parrainer?
5. Si votre enquête indique un besoin pour un club Optimiste et que celui-ci pourrait être viable, la prochaine étape consiste à contacter des membres fondateurs potentiels.
6. Si l'étude de la localité potentielle indique que le projet de fondation d'un club Optimiste n'est pas réalisable, choisissez un nouvel emplacement et recommencez l'étude.
7. Une planification et une enquête adéquates auront comme résultat de rendre la vente de l'idée d'un club à d'éventuels membres fondateurs beaucoup plus facile et favorisera l'émergence d'un nouveau club beaucoup plus solide.



DÉVELOPPER UN CENTRE D'INFLUENCE

1. Qui font partie des centres d'influence?
 - a. des personnes influentes
 - b. des personnes très respectées
 - c. des personnes qui prennent des décisions au sein de la collectivité
 - d. des personnes qui ont une bonne réputation
 - e. des personnes qui connaissent bien leur collectivité
 - f. des personnes actives et énergiques
2. Exemples spécifiques
 - a. un chef de police ou un chef du service d'incendie
 - b. un directeur de banque
 - c. un directeur général d'une Chambre de commerce
 - d. un curé
3. Entrevue
 - a. Limitez la durée de l'entrevue à 10 ou 15 minutes
 - b. Téléphonnez à l'avance
 - c. Communiquez les objectifs
 1. Présentez-vous et décrivez le projet de service communautaire
 2. Obtenez le nom de trois personnes de la collectivité qui pourraient contribuer au succès de ce projet
 3. Organisez une visite de suivi pour faire le point sur les progrès du projet
4. Présentation
 - a. Présentez-vous et donnez le nom de votre club Optimiste
 - b. Expliquez le but de votre visite
 - c. Décrivez le projet de service communautaire
 - d. Expliquez les particularités d'un club Optimiste
 1. 95% des projets sont liés aux enfants
 2. Tous les fonds amassés au sein de la collectivité y restent
 - e. Expliquez pourquoi vous croyez que la collectivité a besoin d'un club Optimiste
 - f. Obtenez le nom de trois personnes de la collectivité qui pourraient contribuer au succès de ce projet. Ces personnes doivent :
 1. être très respectées dans la collectivité
 2. avoir de solides aptitudes au leadership
 3. être capables de bien communiquer
 4. avoir comme centre d'intérêt les enfants
 5. savoir faire preuve d'ouverture d'esprit
 - g. Laissez le dépliant *Inspirer le meilleur chez les jeunes*
 - h. Demandez si vous pouvez revenir et faire le point sur les progrès du projet
5. Suivi
 - a. Téléphonnez et faites le point sur les progrès du projet
 - b. Invitez la personne à une rencontre d'information
 - c. Assurez-vous de demander à la personne d'y prendre part
6. Groupe de base
 - a. Cinq ou six membres des centres d'influence
 - b. Ce groupe recrutera le nombre manquant de membres nécessaires



UNE MÉTHODE DE RECRUTEMENT DE MEMBRES POTENTIELS

1. Il est préférable de travailler en équipe de deux pour rendre visite aux membres potentiels. Cela donne une impression de stabilité sans toutefois trop intimider la personne abordée. L'idéal est que l'équipe comprenne un membre du club parrain et un résident de la localité qui a accepté de joindre le nouveau club.
2. Mémorisez ce que vous voulez dire et pratiquez votre « message » avant de rendre visite aux membres fondateurs potentiels.
3. Présentez-vous, annoncez le but de votre visite, expliquez brièvement ce qu'est un club Optimiste et ce qu'il fait dans la collectivité; donnez quelques exemples de projets que votre club parraine; utilisez le dépliant Inspirer le meilleur chez les jeunes comme outil de vente; informez la personne visitée de votre calendrier pour le développement de la liste de l'effectif fondateur et la date de l'organisation officielle du club.
4. Quand la personne approchée démontre de l'intérêt pour le nouveau club, demandez-lui de remplir le formulaire d'adhésion et de payer les frais d'adhésion de nouveau membre. Il n'y a pas d'engagement ferme tant que le formulaire et le paiement ne sont pas remis.
5. Demandez à votre interlocuteur de vous donner des noms de personnes qui pourraient être des membres potentiels. Invitez les nouveaux membres à vous accompagner ou faites les visites seuls.
6. Insistez sur l'importance d'assister à la prochaine réunion d'information. Assurez-vous que l'heure, la date et l'endroit sont bien compris.
7. Pour réussir à convaincre un membre éventuel de devenir un membre fondateur, il faut être un bon vendeur. Votre approche doit être claire et concise. Il faut réussir à engager le membre éventuel dans une discussion. Trouvez quelles sont ses préoccupations, ses intérêts et ce que sont pour lui les besoins de la collectivité. Expliquez comment un club Optimiste permet à des individus de s'impliquer et d'être actif au niveau de leurs champs d'intérêts.
8. Soyez bien organisé et soyez efficace. Ne perdez pas votre temps, ni celui du membre potentiel.



(Complétez les renseignements à propos de votre club. Retapez sur du papier à en-tête de votre club Optimiste.)

Communiqué N° 1 – Après la réunion d’organisation

À paraître immédiatement

(date) _____

Pour plus de renseignements

(nom, adresse et le numéro de la personne contact)

Un nouveau club Optimiste est fondé pour servir la jeunesse du secteur et la collectivité

Un groupe de membres de la collectivité (nom de la ville ou du secteur) a annoncé la fondation du Club Optimiste de (nom) pour mener des projets de service communautaire positif au bénéfice de la jeunesse du secteur et la collectivité.

Le Club Optimiste de (nom) est affilié à Optimist International, une des plus grandes et des plus actives organisations de service.

Avec plus de 115 000 membres dans 3 500 clubs Optimistes à travers les États-Unis, le Canada et d’autres pays, les clubs Optimistes mènent une grande variété de projets de service communautaire positifs qui touchent plus de six millions de jeunes chaque année.

Les programmes Optimistes incluent la prévention de la consommation de psychotropes, le Concours d’art oratoire Optimiste, le Concours d’essai littéraire Optimiste, le Concours pour malentendants, la Semaine de l’appréciation de la jeunesse, le Championnat de golf junior Optimist International et plusieurs autres.

Les officiers élus pour diriger le Club Optimiste de (nom) durant la première année sont (nom du président de club) et (nom du secrétaire-trésorier) en tant que secrétaire-trésorier. Les vice-présidents du club incluent (noms des vice-présidents). Élus pour siéger sur le conseil d’administration sont (noms des membres du conseil d’administration).

Le Club Optimiste de (nouveau club) se rencontrera (journée de la réunion) à (heure) au (lieu de la réunion).

Le banquet de remise de charte pour le nouveau club Optimiste aura lieu le (date) au (endroit) (plus)

Pour plus de renseignements ou pour vous impliquer, contactez:
(nom, adresse et numéro de la personne contact)



Club Optimiste de LaBelleVille

1, rue Cartier, LaBelleVille (Québec) Z0Z 0Z0

Pierre Lebrun
Les Entreprises ABC
35, avenue Rosemont
Champlain (Québec) Z0Z 0Z0

Cher Pierre,

Nous sommes présentement en train de fonder un club Optimiste à Champlain. Optimist International est le quatrième plus important organisme de service au monde. Sa devise est : « Inspirer le meilleur chez les jeunes. » Nous comptons des clubs partout en Amérique du Nord et dans les Antilles et l'effectif total s'élève à 124 000 membres dans plus de 3 500 clubs. Le dépliant ci-joint illustre quelques-uns des programmes parrainés par les Optimistes.

Optimist International est une fédération de clubs et chacun des clubs membres mettent sur pied des projets adaptés aux besoins particuliers de leur collectivité. Notre organisme est l'organisme de service affichant la croissance la plus rapide et cela pour trois raisons. 1) 95 % des projets organisés par nos clubs impliquent directement les jeunes de leur collectivité; 2) tous les fonds amassés par nos clubs demeurent au sein de la collectivité; 3) nous croyons à l'Optimisme comme philosophie de vie.

Votre nom nous a été communiqué par l'une des personnes suivantes : Johanne Dubé, Catherine DuBois, Jean Tremblay, Marc LaBoissonière, Jean-Luc Gagnon ou David LaRoche. On vous décrit comme étant une personne qui pourrait être intéressée à joindre notre club. Nous vous invitons à assister à notre première réunion d'information qui se tiendra le vendredi 7 avril, au restaurant le Port du Sud, 4650, 75e avenue, au centre commercial Bon Vent. La réunion débutera à 19 h et durera une heure.

Le but de la réunion est de présenter notre organisme, répondre aux questions et d'évaluer l'intérêt que suscite notre projet. Nous souhaitons sincèrement que vous soyez au rendez-vous. Si vous avez des questions d'ici là, veuillez contacter Johanne Dubé au 694-8238.

Nous avons bien hâte de vous rencontrer le vendredi 7 avril, à 19 h, au restaurant le Port du Sud.

Avec Optimisme!

Claude Longpré
P.J. : dépliant « Inspirer le meilleur chez les jeunes »



Communiqué N° 2 – annonce du banquet de la remise de charte

À paraître immédiatement

(date) _____

Pour plus de renseignements

(nom, adresse et numéro de la personne contact)

Nouveau club Optimiste à recevoir une charte

Le nouveau Club Optimiste de (nouveau club) recevra sa charte officielle d'Optimist International lors du banquet qui aura lieu le (jour) au (endroit).

Intronisé le (date), le Club Optimiste de (nom) mènera une grande variété d'activités pour bénéficier les jeunes du secteur et de la collectivité.

À travers les États-Unis, le Canada et autres pays, plus de 115 000 membres bénévoles de plus de 3 500 clubs Optimistes mènent des programmes de service positifs qui bénéficient directement plus de six millions de jeunes chaque année. Optimist International est l'un des plus grands et des plus actifs organismes de service dans le monde.

Les officiers du club Optimiste seront officiellement intronisés au banquet de remise de charte par (nom et poste de l'officier en place). Les (nombre) membres fondateurs du club seront aussi officiellement intronisés par Optimist International.

Les officiers de club seront (nom), président, (nom), secrétaire-trésorier et (noms), vice-présidents. Les réunions de club auront lieu le (jour et heure) au (endroit).

Le nouveau club Optimiste est parrainé par le Club optimiste de (club parrain) dont la devise est « Inspirer le meilleur chez les jeunes. » Les clubs Optimistes mènent des programmes comme la Campagne de lutte au cancer infantile, la prévention de la consommation de psychotropes, le Concours d'art oratoire Optimiste, le Concours d'essai littéraire Optimiste, le Concours de communication pour malentendants, la Semaine de l'appréciation de la jeunesse, le Championnat de golf junior Optimist International et plusieurs autres.

Pour plus de renseignements ou pour vous impliquer, contactez

(nom, adresse et numéro de la personne contact)



Première réunion

Discussion sur Optimist International
Décrivez le processus d'organisation
Discutez du lieu et de l'heure des réunions et fixez un choix
Distribuez les dépliants « Inspirer le meilleur chez les jeunes »
Discutez des questions d'ordre financier—frais d'adhésion et cotisations
Distribuez des invitations aux membres fondateurs
Fixez le jour de la prochaine réunion
Période de questions et de réponses
Ramassez les acceptations et les frais d'adhésion
Expédiez les bulletins d'information (Exemple page 26)

Deuxième réunion

Passez en revue quelques points concernant l'historique d'OI
Faites une révision du processus d'organisation
Distribuez les dépliants « La différence Optimist »
Déterminez l'heure et l'endroit des réunions
Faites une révision des questions financières
Faites un rapport sur les acceptations de membres fondateurs
Déterminez l'heure, l'endroit et le jour de la réunion d'organisation
Désignez un comité de mises en candidature
Désignez un comité des règlements
Période de questions et de réponses
Ramassez les acceptations et les frais d'adhésion
Expédiez les bulletins d'information et lettres d'invitation
(Exemple page 27 et 31)

Troisième réunion

Passez en revue quelques points concernant les clubs Optimistes
Faites une revue du processus d'organisation
Distribuez les brochures « La différence Optimiste »
Rapport préliminaire sur les règlements
Annoncez les suggestions du comité de mises en candidature
Liste de ceux qui ont reçu des invitations
Ramassez les acceptations et les frais d'adhésion
Distribuez la liste des membres éventuels
Mettez sur pied un comité de téléphone
Planifiez la réunion d'organisation
Période de questions et de réponses
Expédiez des communiqués de presse aux médias locaux
(Exemple page 28)

ORDRE DU JOUR

HEURE _____

DATE _____

_____ Ouverture de la séance par l'officier président _____

_____ Invocation par _____

_____ Repas _____

_____ Présentation des invités par _____

_____ Présentation des nouveaux membres par _____

_____ Présentation des membres dont c'est l'anniversaire _____

_____ Lecture des propositions des nouveaux membres par _____

_____ Annonces du comité spécial _____

_____ Autres annonces _____

_____ Tirage de prix de présence _____

_____ Présentation du conférencier invité ou du programme par _____

_____ Conférencier _____

_____ Remerciements au conférencier par _____

_____ Récitation à l'unisson du credo Optimiste menée par _____

_____ Clôture _____



(en processus de fondation)

Club Optimiste de Champlain-matin

Notes de la première réunion

Le Club Optimiste de Champlain-matin est en voie de formation

Aujourd'hui, une présentation a été faite dans le but de présenter le projet de fondation du Club Optimiste de Champlain-matin. Douze personnes étaient présentes à cette réunion. Toutes les personnes présentes ont manifesté leur intérêt envers la fondation de ce club.

Jean-Paul Boucher, ex-gouverneur et actuel président du Club Optimiste de Champlain, était sur place ainsi que Claude Longpré, gouverneur du district et 10 autres personnes de la collectivité de Champlain.

On développe présentement la liste des membres fondateurs

Jean-Paul Boucher a distribué des invitations à devenir membres fondateurs aux personnes présentes. Il a de plus expliqué qu'il existe 120 clubs dans ce district Optimiste, pour un total de 5 800 membres. Tous ces clubs travaillent de concert afin de lancer des programmes pour les jeunes de leurs collectivités. On a discuté du besoin de fonder un club Optimiste

Il y a eu une discussion générale à propos du besoin d'un club Optimiste

On a remarqué que bien des jeunes accomplissent de bonnes choses mais n'en reçoivent aucune reconnaissance. On a également remarqué que, de par son affiliation à Optimist International, tout club voit ses activités protégées par une assurance responsabilité.

Le gouverneur Claude a signalé au groupe qu'il existe présentement un club Optimiste en soirée à Champlain. Son principal projet est le club Octogone à l'école secondaire St-François et le programme « Disons Non » sous la direction de Patrice Courtois. Champlain compte plus de 20 000 jeunes, et, d'après les responsables de la commission scolaire et de la police, il existe bien des possibilités de servir les jeunes.

Claude a également mentionné que nous avons trouvé bien des personnes qui n'ont pas le temps de s'impliquer dans un club en soirée. Par ailleurs, le nouveau club recrutera activement des femmes pour occuper des postes de dirigeantes.

On a discuté du montant provisoire des frais d'adhésion

On recueillera des frais d'adhésion de 35 \$ avec les formulaires d'acceptation. Tous les chèques doivent être faits à l'ordre du Club Optimiste de Champlain-matin. Une partie de ces frais, soit la somme de 400 \$, sera versée à Optimist International pour couvrir les frais administratifs encourus par la fondation du club. Le reste de l'argent demeurera dans le compte du Club Optimiste de Champlain-matin. Après sa fondation, le club recevra de chaque membre une cotisation annuelle d'environ 60 \$. Le club décidera des montants exacts.

Jour et heure – Quand se tient la réunion?

Après discussion, il a été décidé de continuer à se réunir les vendredis matins à 7 h au restaurant le Port du Sud. Les gens ne sont pas obligés de manger pendant la réunion, ils peuvent seulement prendre un café.

Faire de la publicité – accroître la liste de l'effectif

Chaque personne présente a été invitée à prendre des brochures « La différence Optimiste... » et d'inviter quelqu'un à la réunion de la semaine prochaine. Toutes les personnes présentes étaient d'accord pour donner quelques coups de téléphone et amener un invité. Jean-Claude Boucher a annoncé que lui, Claude Longpré et Jeanne LeBeouf seraient à Champlain pour donner des coups de téléphone à des membres potentiels.

Remerciements

Jean-Claude Boucher a chaleureusement remercié les personnes présentes pour leur intérêt envers la fondation du nouveau club. Il a affirmé espérer que tout le monde prendrait le temps d'assister à la réunion de la semaine prochaine et demanderait à quelqu'un de se joindre à eux.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Jean-Claude Boucher au (507) 555-4567 ou a jcboucher@email.com.

Membres fondateurs ayant signé et payé

1. Marie-André Doucet
2. Jean Patin
3. Jean-Luc Lacroix
4. Robert Larousse
5. Johanne Mercier
6. Roger Trudel
7. Gabrielle Légaré
8. Réjean Roberge
9. Monique Leblanc
10. Élise Malouin
11. Jean-Louis Bergeron
- 12.
- 13.
- 14.
- 15.
- 16.
- 17.
- 18.
- 19.
- 20.
- 21.
- 22.
- 23.
- 24.
- 25.
- 26.
- 27.
- 28.
- 29.
- 30.
- 31.
- 32.
- 33.
- 34.
- 35.



(en processus de fondation)

Club Optimiste de Champlain-matin

Notes de la deuxième réunion

La réunion a débuté à 7 h. Quinze personnes de Champlain et cinq de St-Georges étaient présentes. **Jean-Claude Boucher président du Club Optimiste de LaBelleVille**, notre club parrain, a ouvert la séance avec un compte-rendu sur l'état du projet. Le Club Optimiste de LaBelleVille est à Champlain depuis plusieurs semaines. La collectivité nous a très bien reçus et très peu de gens ont effectué des commentaires négatifs. LaBelleVille continuera de travailler avec les gens de Champlain au cours des deux prochaines semaines afin que ce projet aboutisse à sa conclusion logique, soit la **fondation du Club Optimiste de Champlain-matin**.

Dix-neuf personnes ont signé des acceptations pour devenir membres fondateurs et ont réglé leur frais d'adhésion de 35 \$. **Nous avons besoin de vingt-cinq (25) adultes** s'engageant à devenir membres avant de pouvoir être officiellement fondé en tant que club Optimiste. Une fois le club fondé, les cotisations annuelles d'environ 60 \$ seront fixées et sujettes à l'approbation des membres.

Jean-Claude a rappelé à tous que c'est la seule chance pour quiconque de devenir membre fondateur. Après la fondation du club, la liste de l'effectif fondateur est fermée. **Notre but est de fonder le club avec 40 membres ou plus.**

Jeanne LeBoeuf, lieutenant-gouverneure de la zone 12, a alors fait quelques remarques. Elle a d'abord remercié **Marie-André Doucet, Robert Larousse, Johanne Mercier, Roger Trudel, Gabrielle Légaré et Jean-Luc Lacroix** pour avoir amené des invités à la réunion. Elle a mentionné que le projet se déroule selon l'échéancier prévu.

Jeanne a alors présenté Marie-André Doucet, de l'Hôpital Ste-Foy de Champlain, qui s'est proposée pour être présidente d'assemblée temporaire du club. Marie-André a mentionné les nombreuses raisons pour lesquelles Champlain a besoin d'un club Optimiste. **Puis, Robert Larousse, du service de police**, a pris la parole et a parlé de certains projets pour lesquels la police a besoin de l'aide des adultes.

Marie-André a alors annoncé que tous les gens avec lesquels elle s'est entretenue ont affirmé que

nous devrions vraiment fonder le Club Optimiste de Champlain-matin. **Elle a déclaré que, souvent, les choses ne se réalisent que si on fixe une date limite.** Comme nous avons 19 membres qui ont signé et que 7 membres potentiels sont présents à cette réunion, nous devons décider de la date à laquelle nous voulons que le projet soit complété.

Après une longue discussion, **il a été décidé que la fondation officielle aurait lieu le mardi 17, soit dans dix jours.** Jeanne LeBoeuf a expliqué que cette réunion se tiendrait le soir et durerait deux heures. Il a été de plus décidé que cette réunion se tiendrait au Centre communautaire.

Marie-André a demandé à Jean-Luc d'organiser un comité de liaison téléphonique devant contacter tout le monde et s'assurer de leur présence à la prochaine réunion. Il a été aussi décidé de se réunir la semaine prochaine, les **mardi et jeudi** matins, afin que tout le monde puisse amener un membre potentiel à l'une des réunions.

Jean-Claude Boucher a annoncé que la semaine prochaine on formerait un comité des règlements afin d'étudier les règlements standard. Il a également mentionné que **Marie-André Doucet, Jean Patin et Jean-Louis Bergeron étaient d'accord pour constituer un comité de nomination** responsable de proposer des candidats aux postes d'officiers du club.

À ce moment-là, Marie-André a demandé aux sept membres potentiels s'ils pensaient devenir membres. Nous avons été contents de voir que **Georges LeCarré**, de l'école de Champlain; **Carole Limoges**, de la S.P.A.; **Anne Picard**, de la firme Morton, Nehis & Tierney; ainsi que **Ghislain Dagort**, d'Informatique Centrex ont remis leur formulaire d'inscription et leur chèque de 35 \$. Tout le monde s'est entendu pour amener un invité à la prochaine réunion qui aura lieu mardi à 7 h, chez Marcel. La réunion a pris fin à 8 h.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Bitsie Bollen au 507 555-1234 ou à bollen@email.com

Membres fondateurs ayant signé et payé

1. Marie-André Doucet
2. Jean Patin
3. Jean-Luc Lacroix
4. Robert Larousse
5. Johanne Mercier
6. Roger Trudel
7. Gabrielle Légaré
8. Réjean Roberge
9. Monique Leblanc
10. Élise Malouin
11. Jean-Louis Bergeron
12. Georges LeCarré
13. Carole Limoges
14. Anne Picard
15. Ghislain Dagort
16. Thérèse Paradis
17. François Ducas
18. Jean-Pierre Maurice
19. Adrien Courtier
- 20.
- 21.
- 22.
- 23.
- 24.
- 25.
- 26.
- 27.
- 28.
- 29.
- 30.
- 31.
- 32.
- 33.
- 34.
- 35.



(en processus de fondation)

Club Optimiste de Champlain-matin

Notes de la troisième réunion

Le Club Optimiste de Champlain-matin va devenir une réalité

Jeudi le 17 à 18 h 30, nous allons procéder à l'organisation officielle du Club Optimiste de Champlain-matin. Bertin LeGrand, représentant itinérant d'Optimist International, présidera la réunion qui aura lieu au Centre communautaire. Bertin parcourra une longue distance pour venir ici. Nous devons donc nous assurer que tout le monde sera à l'heure afin que nous commencions la réunion à temps.

Les Règlements internationaux stipulent qu'il doit y avoir au moins 60 % des membres présents pour que la réunion d'organisation ait lieu. Nous avons à l'heure actuelle 25 membres et espérons avoir atteint notre objectif de 30 au moment de la réunion. La réunion durera une heure et demie. Nous souhaitons que vous fassiez votre possible pour être là.

Dernière chance de devenir membres fondateurs

Quiconque désirant devenir membre fondateur du Club Optimiste de Champlain-matin doit remettre son formulaire d'inscription et son chèque de 35 \$ avant 18 h 30 le 17. Jeanne LeBoeuf sera à Champlain mercredi matin et s'est offerte pour passer vous prendre. Vous pouvez l'appeler au bureau de CLUE en composant le 338-6128 ou vous pouvez contacter Jean Patin à la Banque de Vallée ou Marie-André Doucet à l'Hôpital Ste-Foy.

Adoption des règlements

Le comité des règlements et son président, Jean Patin, ont recommandé que ce qui suit soit adopté comme faisant partie des règlements du club :

Le nom du club est le Club Optimiste de Champlain-matin

Tout adulte de la région de Champlain peut devenir membre

Les réunions se tiennent le jeudi à l'heure du petit déjeuner

Les frais d'adhésion sont de 35 \$

La cotisation annuelle est de 60 \$

Nomination des officiers

Les officiers suivants ont été désignés comme officiers fondateurs. D'autres nominations seront faites par l'assemblée au cours de la réunion de jeudi.

Jean-Luc LaCroix : président, CLUE

Johanne Mercier : vice-présidente, cour d'appel

Marie-André Doucet : vice-présidente, Hôpital Ste-Foy

Jean Patin : secrétaire-trésorier, Banque de Vallée

Nous avons également besoin d'un conseil d'administration : trois personnes pour un mandat d'un an et trois personnes pour un mandat de deux ans. La première réunion du c.a. aura lieu après la réunion d'organisation.

Ordre du jour de la réunion d'organisation

(provisoire, sous réserve de modifications de la part du représentant itinérant)

Ouverture de la séance

Bienvenue

Présentation des invités

Présentation du représentant itinérant

Présentation des formulaires d'acceptation

Présentation des membres

Motion pour fonder le Club Optimiste de Champlain-matin

Investiture des membres

Adoption des règlements

Élection des officiers fondateurs et du conseil d'administration

Investiture des officiers fondateurs et du conseil d'administration

Exposés par les dirigeants de district

Réponse du président

Première réunion du conseil d'administration

Levée de la réunion

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Jean-Luc Lacroix au 507 555-1234 ou a lacroix@email.com.

Membres fondateurs ayant signé et payé

1. Marie-André Doucet
2. Jean Patin
3. Jean-Luc Lacroix
4. Robert Larousse
5. Johanne Mercier
6. Roger Trudel
7. Gabrielle Légaré
8. Réjean Roberge
9. Monique Leblanc
10. Élise Malouin
11. Jean-Louis Bergeron
12. Georges LeCarré
13. Carole Limoges
14. Anne Picard
15. Ghislain Dagort
16. Thérèse Paradis
17. François Ducas
18. Jean-Pierre Maurice
19. Adrien Courtier
20. Gabriel Gérard
21. Hélène Dagort
22. Andrée DuBois
23. Carole Sénécal
24. Réjean Brisebois
25. Fernand Léonard
- 26.
- 27.
- 28.
- 29.
- 30.
- 31.
- 32.
- 33.
- 34.
- 35.

Avant la réunion

- 1 Trouvez le bon endroit pour la rencontre. Il devrait être situé au centre de la collectivité et propice aux délibérations.
- 2 Décidez d'une heure convenable pour la réunion.
- 3 Envoyez par la poste ou par courriel l'annonce de la réunion et de l'ordre du jour une semaine à l'avance. Un ordre du jour bien planifié assurera une réunion productive.

À la réunion

- 4 Commencez la réunion à l'heure prévue.
- 5 Définissez les objectifs du comité. Chaque membre doit connaître les objectifs à long terme de l'activité donnée et les buts de la réunion spécifique.
- 6 Encouragez chaque membre à contribuer.
- 7 Gardez une approche positive. Étudiez chaque suggestion avec respect.
- 8 Ne pressez pas. Du temps est nécessaire pour considérer toutes les alternatives qui en valent la peine.
- 9 Choisissez la solution la plus acceptée de tous.
- 10 Établissez un horaire pour réaliser le projet.
- 11 Divisez équitablement les responsabilités. La tenue d'un projet nécessitera probablement plus de main-d'œuvre que de planification. Des sous-comités et parfois le club en entier peuvent être impliqués dans le projet.
- 12 Clôturez la réunion à l'heure prévue.

Après la réunion

- 13 Rapportez les progrès au conseil d'administration. Un exemple de rapport est inclus dans le matériel du président de comité. Des copies du rapport pour les membres du comité aideront à assurer une continuité.
- 14 Restez en contact. Servez-vous du bulletin de club pour informer les membres. Lorsque ça s'applique, informez la collectivité par l'entremise des médias locaux.

Comité de l'activité concluante

- 15 Compilez les registres du comité. Lors de la conclusion d'un projet ou du mandat du comité en place, ramassez et organisez tout le matériel pour l'usage des comités futurs.
- 16 Prévoyez que l'ex-président de comité ou un des membres du comité rencontre le nouveau comité pour assurer une transition en douceur des tâches.

Rapports du comité

Des rapports mensuels écrits contribuent grandement à l'efficacité du comité et du club. Le rapport informe le conseil d'administration du progrès du comité et cherche l'approbation de certaines demandes. Le président de comité devrait lire les rapports, présenter des copies au président et secrétaire-trésorier et faire un bref rapport verbal pour de plus amples discussions. Les rapports de comité devraient faire état des réalisations et des plans plutôt que des détails sujets à discussion. Si les finances sont impliquées, incluez les rapports sur les dépenses. Soumettez un rapport plus détaillé concernant une activité ou une responsabilité complétée.



RAPPORT DE COMITÉ

_____ Club Optimiste _____

Rapport du comité _____

Date de la réunion _____ Heure du début de la réunion _____ Heure de la clôture de la réunion _____

Président de comité _____ Date de la prochaine réunion _____

Membres du comité (vérifiez ceux présents) :

Autres membres présents :

Points traités à l'ordre du jour :

Demandes du comité :

Rapportées au conseil d'administration par _____ Date _____



FONDATION D'UN CLUB OPTIMISTE DANS UN MARCHÉ CIBLE

Qu'est-ce qu'une collectivité homogène?

On peut citer comme exemples de collectivités homogènes : les églises, les édifices à appartements (surtout ceux occupés par des gens à l'aise et ceux faisant partie de projets immobiliers), les groupes d'anciens élèves (chercher dans les réunions d'anciens étudiants au niveau collégial), les tours à bureaux (particulièrement propices au recrutement des femmes d'affaires), les immeubles à appartements conçus pour les aînés et les communautés de personnes âgées, les associations d'importance ou les groupes existants comme les clubs de quartier et les ligues de base-ball mineur, les groupes de travail comme ceux que l'on retrouve dans les hôpitaux, les institutions financières et les grandes entreprises. Une communauté homogène, dans le sens de la fondation de nouveaux clubs, peut-être librement définie comme étant n'importe quel type d'environnement où des adultes au sens civique poussé vivent, travaillent, se divertissent, se réunissent ou s'associent d'une quelconque façon.

Comment fonde-t-on un club dans un marché cible?

De façon générale, ce sont les mêmes principes de base qu'ailleurs. Déterminez qui est la personne dont l'influence est la plus grande, développez votre liste de l'effectif, organisez des réunions d'information pour développer l'effectif fondateur, stimulez la camaraderie entre les membres, identifiez les leaders et finalement organisez la réunion d'organisation qui donnera au club le statut de club Optimiste officiel. La plus grande différence est que vous allez travailler avec un groupe plutôt qu'avec des individus. Cela nécessite la prise en compte de la dynamique des groupes et de leur maîtrise si on veut aboutir au succès.

1^{re} étape : Raliez le leader à votre cause –

Tout débute avec le « chef de la direction » du groupe. Vous devez commencer par le convaincre qu'il est tout à l'avantage de son groupe de parrainer un club Optimiste. Vous devez toujours vous efforcer de rencontrer le leader en personne. Plus vous le raliez à votre cause, plus votre travail sera facile. Faites-vous accompagner par un ou plusieurs assistants. Si vous connaissez un Optimiste qui entretient une relation personnelle avec le leader d'un groupe, vous devriez vous l'adjoindre. Une relation personnelle fait souvent toute la différence. Des exemples de « chefs de direction » : le curé

d'une paroisse, le gérant en résidence d'un immeuble à appartements, le président du groupe d'anciens élèves ou les organisateurs de la réunion des anciens élèves (excellent choix!), le président ou P.D.G. d'une moyenne entreprise, d'un hôpital ou d'une institution financière, le directeur d'une division commerciale, le responsable des relations publiques et même la personne-ressource d'une vaste entreprise communautaire. Il est essentiel d'entrer en communication avec la bonne personne. Si vous vous acharnez à la trouver, je suis certain que vous la dénicherez.

2^e étape : Comment développer un groupe de base –

La fondation de clubs dans des marchés cibles doit reposer sur la formation d'un solide noyau de leaders de la collectivité en question. Ce noyau s'appelle le « groupe de base ». En organisant une réunion avec ce groupe de base, vous pourrez sensibiliser les leaders potentiels du club au besoin de la collectivité pour un club Optimiste. Une fois enthousiasmés à l'idée de fonder un club, ces leaders inciteront des membres potentiels à assister à votre première réunion d'information.

Une fois le marché cible établi, vous devriez être en mesure d'annexer de l'information sur ce marché aux documents destinés aux membres potentiels (c.-à-d. des bulletins, du courrier électronique, des bulletins paroissiaux, des procès-verbaux d'association.) Vous auriez également sans doute intérêt à prendre la parole dans le cadre des réunions régulières de ce groupe et à inviter les participants à assister à votre prochaine réunion d'information. Si c'est ce que vous décidez, faites-vous présenter par les leaders du groupe. Dans tous les cas, une lettre d'invitation ou une invitation personnalisée devrait être envoyée à vos membres potentiels pour les inviter à la première réunion d'information. Cette lettre aura un plus grand impact si les membres de votre groupe de base communiquent personnellement avec les membres potentiels pour les encourager à assister à cette réunion.

3^e étape : Organisez une réception/réunion stimulante –

Si vous ratez la première réception/réunion, il y a de fortes chances pour que le club fasse naufrage. Assurez-vous de servir des rafraîchissements savoureux, un menu appétissant sans être nécessairement coûteux; par exemple, des ailes de poulet avec salade

pour aussi peu que 3 à 4 \$ par convive. Assurez-vous d'avoir un appareil photo à votre disposition, faites savoir aux gens présents qu'ils vivent à un moment historique et que ces photographies deviendront des articles inestimables au moment du 25^e ou 50^e anniversaire de leur club. Ayez des macarons d'identification, des feuilles de présence, vos bannières de club, la bannière du Credo, ainsi que la cloche et le maillet. Vous désirerez peut-être même avoir une plaque avec 40 espaces libres, prêts à recevoir 40 noms (un morceau d'immortalité). Les membres parrains devraient se munir d'humour et s'encourager les uns les autres. Invitez quelques conférenciers intéressants qui parleront des activités Optimistes et de l'influence que cela exerce sur leur vie. Veillez à ce que plusieurs points de vue soient offerts. Le dernier conférencier devrait être le clou de la soirée et c'est lui qui devrait demander les formulaires de demande d'adhésion et les chèques. Soyez toujours certain que la première personne à qui l'on fait la demande dise oui, les membres d'un groupe aiment bien se mettre à la remorque du leader. Il est par conséquent fort utile de savoir que la première réponse que vous entendrez sera affirmative. N'oubliez jamais de demander le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de quelques nouveaux membres potentiels aux nouveaux membres.

4^e étape : Conservez une communication active et positive.

Après la première réception/réunion, veillez à envoyer un bulletin motivant. Remplissez le thermostat, essayez autant que possible de faire imprimer les noms. Gardez le niveau d'enthousiasme au maximum. Appelez les membres et les membres potentiels entre les réunions. Confirmez avec eux leur présence à la prochaine réunion.

5^e étape : La date d'organisation

Cette étape ressemble habituellement à celle de tout autre projet FNC. La principale chose à garder à l'esprit est d'être bien préparé et de veiller à ce qu'un sentiment de camaraderie règne en permanence. Votre nouveau club doit partir du bon pied.

(Les phrases obligatoires sont en caractères gras)
(Les phrases facultatives sont en caractères ordinaires)



NUMÉRO DE
CLUB _____

LES RÈGLEMENTS DE CLUB OPTIMISTE

En vigueur à compter du 16 mars 2007

ARTICLE I – LE NOM

Ce club est désigné sous le nom de _____, et il est affilié à Optimist International.

ARTICLE II – LA MISSION

En faisant naître l'espoir et en présentant une vision positive par le truchement des membres de ce club, ce club inspirera le meilleur chez les jeunes.

ARTICLE III – LES EFFECTIFS

Les membres de ce club Optimiste doivent être des adultes de bonne réputation représentatifs du milieu des affaires et de la vie sociale et culturelle de la collectivité. Le statut de membre est individuel et ne peut être transféré.

ARTICLE IV – L'ADMISSION AU STATUT DE MEMBRE

Les membres pourront joindre le club de la manière suivante : selon les procédures établies par le conseil d'administration.

ARTICLE V – LA RÉSILIATION DU STATUT DE MEMBRE

Alinéa 1 : Tout membre peut démissionner du club s'il a acquitté toutes les cotisations et les frais d'administration au club.

Alinéa 2 : **Tout membre qui accuse un retard de deux (2) mois ou plus dans le paiement des frais d'administration ou des cotisations au club peut voir son statut de membre suspendu. Ledit membre en est prévenu au moyen d'un avis écrit par la/le secrétaire. Après paiement de l'arriéré à l'intérieur d'une période de 30 jours suivant la réception dudit avis, le membre sera réintégré automatiquement. Si ce membre ne paie pas l'arriéré à l'intérieur d'une période de 30 jours, il sera radié automatiquement et il en sera prévenu par la/le secrétaire de cet état de fait.**

Alinéa 3 : **Tout membre accusé d'une conduite indigne d'un Optimiste ou de tout acte préjudiciable aux intérêts du club ou d'Optimist International et qui demeure ainsi accusé après avoir eu l'occasion de s'expliquer auprès du conseil d'administration, peut voir son statut de membre résilié et cela à la discrétion du conseil d'administration. Le cas échéant, la/le secrétaire doit en aviser ledit membre par écrit.**

Alinéa 4 : Si un membre démissionne ou est radié, la/le secrétaire doit immédiatement en prévenir Optimist International ainsi que les autres membres du club.

Alinéa 5 : Tout membre dont le statut de membre au sein du club a été résilié, quelle qu'en soit la raison, doit renoncer à tout intérêt sur les avoirs du club ou tout droit de propriété sur celui-ci et à tout droit d'utilisation quant au nom, à l'emblème ou autres insignes d'Optimist International.

Alinéa 6 : Il est dans les prérogatives du conseil d'administration de confirmer toute résiliation de statut de membre au nom du club.

ARTICLE VI – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alinéa 1 : **Il doit y avoir un conseil d'administration qui comprendra les dirigeantes/dirigeants de club et _____ membres élus. Les administrateurs siègent pour une période de ____ deux ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment qualifiés et élus, et ____ doivent être élus chaque année. Advenant une vacance au conseil d'administration pour quelque raison que ce soit, ladite vacance doit être comblée par le conseil et la personne désignée siège pour la durée du mandat de celle qu'il remplace.**

Alinéa 2 : Le conseil d'administration a pleins pouvoirs pour diriger les activités du club, décider des politiques qui régissent celui-ci, élire, radier ou réprimander les membres et, de façon générale, superviser les activités du club.

Alinéa 3 : Le conseil d'administration doit se réunir de façon régulière ainsi qu'il le détermine; ou à l'appel de la présidente ou du président. Il suffit de trois membres pour demander une réunion, à condition que tous les autres membres en soient avisés au moins trois jours à l'avance. Une majorité du conseil d'administration doit constituer un quorum pour prendre des décisions et un vote

majoritaire des personnes présentes est nécessaire pour valider toute décision du conseil.

Alinéa 4 : Tout membre du conseil d'administration qui est absent pendant trois réunions consécutives peut faire l'objet d'une révocation par les membres du conseil d'administration. Un avis doit être envoyé à tous les membres par la/le secrétaire.

ARTICLE VII – LES DIRIGEANTES/DIRIGEANTS

Alinéa 1 : Le club choisit ses dirigeantes/dirigeants conformément à la loi de l'État/provinciale/nationale. Les dirigeantes/dirigeants de club sont comme suit :

- ☐: La présidente ou le président est la tête dirigeante du club, préside toutes les réunions du club et du conseil d'administration, est membre d'office de tous les comités, supervise de manière générale les activités du club, remplit toutes les autres fonctions qui reviennent d'ordinaire à une présidente ou à un président et représente le club dans tous les échanges avec Optimist International et le district et en fait de même au nom de celui-ci avec le club. La présidente ou le président doit assister à toutes les réunions et assemblées officielles de district ou, s'il lui était impossible d'y assister pour un motif valable, elle/il doit déléguer une représentante ou un représentant officiel du club.
- ☐: Les vice-présidentes/vice-présidents (ou quel que soit le titre établi par les membres du conseil d'administration du club) doivent remplir toutes les fonctions qui reviennent d'ordinaire aux vice-présidents et effectuer toute autre tâche qui leur est assignée par la présidente ou le président ou le conseil d'administration.
- ☐: La/le secrétaire doit rédiger et conserver les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration et d'affaires du club, tenir à jour les dossiers concernant l'effectif, la participation et il doit les remettre au club dans la forme et la manière prescrites par le conseil d'administration. La/le secrétaire doit aussi préparer et remplir tous les rapports exigés par Optimist International et l'administration du district et, de manière générale, remplir toutes les fonctions qui reviennent d'ordinaire à la/au secrétaire.
- ☐: La trésorière ou le trésorier doit rédiger et conserver tous les dossiers sur les frais, cotisations et les fonds reçus ou déboursés. Il doit soumettre régulièrement des états financiers dans la forme, la manière et à la fréquence prescrites par le conseil d'administration, préparer les états financiers annuels pour l'assemblée annuelle du club et, de manière générale, remplir toutes les fonctions qui reviennent d'ordinaire au trésorier.

Alinéa 2 : Toutes les dirigeantes et tous les dirigeants sont en poste pour une année ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés en bonne et due forme en vertu des présentes. Si un poste devenait vacant pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration pourvoirait à ce poste.

Le conseil d'administration du club peut, au besoin, amender ou élargir ces fonctions pourvu qu'elles se situent à l'intérieur des directives d'Optimist International et des règlements de club courants.

ARTICLE VIII – LES PROCÉDURES ÉLECTORALES

Les élections des dirigeantes/dirigeants de club et des administrateurs doivent être terminées au plus tard le 30 avril.

Alinéa 1 : Il faut tenir un scrutin séparé pour chaque poste. Lorsqu'il n'y a qu'une seule personne mise en candidature pour un poste, la/le présidente/président doit exiger un bulletin de vote où apparaît le nom de l'unique candidate/candidat. Une candidate ou un candidat doit recueillir la majorité des voix pour être élu. Dans le cas des administrateurs, si le nombre de candidates et de candidats dépasse le nombre de postes vacants, celles et ceux qui obtiennent le plus grand nombre de votes jusqu'à ce que tous les postes soient pourvus seront déclarés élus.

Alinéa 2 : Rien dans le présent article n'a pour effet d'empêcher la proposition de candidatures proposées sur le parquet.

Alinéa 3 : Seuls les membres en règle sont admissibles à un des postes ou au vote.

Alinéa 4 : Le vote est individuel et personne ne peut voter plus d'une fois. Les votes par procuration ne sont pas reconnus.

Alinéa 5 : Toutes les dirigeantes et tous les dirigeants ainsi que les membres du conseil d'administration entrent en fonction le 1^{er} octobre suivant leur élection.

Alinéa 6 : La/le secrétaire rapportera le résultat des élections et des nominations des dirigeantes/dirigeants de club à Optimist International et au district le plus tôt possible après les élections.

ARTICLE IX – LES RÉUNIONS

Alinéa 1 : Les rencontres régulières du club auront lieu à l'heure et à l'endroit choisis par le conseil d'administration.

Alinéa 2 : La/le présidente/président peut convoquer une réunion extraordinaire après réception d'une demande par écrit d'au moins cinq membres en règle. Chaque membre doit être prévenu par écrit au moins trois jours avant ladite réunion extraordinaire et doit être informé quant à la question à l'ordre du jour. Aucune autre question ne peut être discutée dans le cadre de cette réunion.

Alinéa 3 : Un tiers des membres en règle constituent le quorum à toute réunion périodique, extraordinaire ou annuelle du club.

Alinéa 4 : Sauf exceptions indiquées dans les présents règlements, les délibérations de réunion du club ou de son conseil d'administration doivent être conformes aux lois et procédures parlementaires du code Morin.

ARTICLE X – LES REVENUS

Alinéa 1 : Chaque nouveau membre du club doit payer des frais d'inscription de _____ \$*. Le paiement desdits frais sont un préalable à l'admission du statut de membre et ils sont réglables dès la demande de la/du secrétaire à cet effet. *Remarque : La somme recommandée ne doit pas être inférieure à 30 \$US.

Alinéa 2 : Les frais annuels de cotisations sont de _____ \$ par membre, payables à l'avance, sauf dans le cas des membres à vie qui ont le privilège de déduire du paiement des frais le montant égal aux frais payables à Optimist International par le club pour chaque membre. (Remarque : Les cotisations des membres peuvent être volontaires puisque les frais d'administration peuvent être compensés par des collectes de fonds, des subventions ou par des commandites d'entreprises.)

Alinéa 3 : Le conseil d'administration peut prévoir ou recommander l'augmentation des revenus provenant de sources autres que celles mentionnées dans le présent article.

Alinéa 4 : Tous les fonds provenant du public ou des membres dans le seul but de financer les activités caritatives, éducatives ou civiques du club doivent être employés à ces fins seulement et les comptes concernant lesdits fonds doivent être tenus à jour.

Alinéa 5 : L'exercice financier du club se déroule du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.

Alinéa 6 : Le conseil d'administration doit procéder, au minimum, à une vérification annuelle des comptes par un comité de vérification nommé par ledit conseil. Le comité de vérification est formé de membres qui ne font pas partie du conseil d'administration.

ARTICLE XI – LES COMITÉS

Alinéa 1 : Le conseil d'administration décide du nombre et des objectifs de tous les comités courants et extraordinaires nécessaires à l'atteinte des objectifs du club.

Alinéa 2 : La/le présidente ou le président nomme les présidentes et présidents et les membres de tous les comités et annonce lesdites nominations avant le 1^{er} octobre suivant son élection.

ARTICLE XII - VARIA

Alinéa 1 : En reconnaissance des avantages et des services dont profitent le club et ses membres grâce à son affiliation à Optimist International, le club doit exercer ses droits et privilèges de participation à la direction et aux activités d'Optimist International. Le club doit être représenté de façon adéquate à toutes les assemblées du district et aux congrès international et de district. Il doit tenir compte desdites représentations au moment de la préparation de son budget annuel.

Alinéa 2 : Toute personne admise au statut de membre au sein du club est considérée comme ayant accepté les présents règlements ainsi que les Règlements d'Optimist International et est tenue de les respecter à tous égards comme si elle avait été membre du club au moment de leur adoption.

Alinéa 3 : Le conseil d'administration doit s'assurer que le paiement de toutes les cotisations et autres obligations financières envers Optimist International et le district s'effectue de façon diligente et voir à la production de tous les rapports qu'exigent Optimist International et le district.

Alinéa 4 : Les présents règlements doivent être révisés annuellement.

ARTICLE XIII – L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

_____ (Clubs américains seulement) (Clubs américains seulement) Le présent club est fondé et doit fonctionner en tant qu'organisme à but non lucratif et doit être incorporé conformément à la loi de l'État/provinciale/nationale en vigueur. Le club est structuré et fonctionne exclusivement aux fins de bienfaisance et d'éducation énoncées dans l'Alinéa 501 (c) (3) de l'Internal Revenue Code de 1986, comme il est maintenant en vigueur ou tel qu'il pourra être modifié (le « Code »), y compris, entre autres, développer l'Optimisme comme philosophie de vie en s'inspirant des principes du Credo de l'Optimiste, encourager la participation active à la chose publique, inspirer le respect de la loi, promouvoir le patriotisme et travailler à l'harmonie internationale et à l'amitié entre les peuples, aider la jeunesse et favoriser son épanouissement, convaincu que de servir son prochain de façon désintéressée contribue au mieux-être de l'être humain, de sa collectivité et du monde tout entier.

_____ (Tous les autres pays) (Tous les autres pays) Le présent club est fondé et doit fonctionner en tant qu'organisme à but non lucratif et être incorporé conformément à la loi de l'État/provinciale/nationale en vigueur, y compris, entre autres, développer l'Optimisme comme philosophie de vie en

s'inspirant des principes du credo Optimiste, encourager la participation active à la chose publique, inspirer le respect de la loi, promouvoir le patriotisme et travailler à l'harmonie internationale et à l'amitié entre les peuples, aider la jeunesse et favoriser son épanouissement, convaincu que de servir son prochain de façon désintéressée contribue au mieux-être de l'être humain, de sa collectivité et du monde tout entier.

ARTICLE XIV – AMENDMENTS

- Alinéa 1 :** Tout amendement aux présents règlements doit être conforme aux Règlements d'Optimist International et doit être adopté par vote des deux tiers des membres présents à une réunion donnée, attendu que les membres ont reçu un avis écrit détaillant l'amendement proposé et la date de ladite réunion au moins deux semaines auparavant.
- Alinéa 2 :** Tous les amendements aux présents règlements ne sont valides que sous réserve de l'approbation d'Optimist International.

ARTICLE XV – DISSOLUTION

- _____ (Clubs américains seulement)
Parapher ici
- (Clubs américains seulement) À la dissolution du club, le conseil d'administration, après avoir payé ou pris les dispositions concernant le paiement de toutes les obligations du club, doit disposer des actifs du club uniquement aux fins du club dans les formes, ou au profit d'organisations incluant Optimist International ou la Fondation Optimist International, qui sont structurées et qui fonctionnent exclusivement à des fins charitables, éducatives, religieuses ou scientifiques et considérées, à ce moment-là, comme des organisations exonérées d'impôt en vertu de l'Alinéa 501 (c) (3) du Code, ainsi que le conseil d'administration le détermine.
- _____ (Tous les autres pays)
Parapher ici
- (Tous les autres pays) À la dissolution du club, le conseil d'administration, après avoir payé ou pris les dispositions concernant le paiement de toutes les obligations de la personne morale, doit disposer des actifs du club uniquement aux fins du club dans les formes, ou au profit d'organisations incluant Optimist International ou la Fondation Optimist International appropriée, qui sont structurées et qui fonctionnent exclusivement à des fins charitables, éducatives, religieuses ou scientifiques et considérées, à ce moment-là, comme une organisation ou des organisations exonérées d'impôt, ainsi que le conseil d'administration le détermine.

Nom du club : _____

_____ Approuvé par _____
(Président/présidente) (pour Optimist International)

_____ Date d'approbation _____
(Secrétaire) (pour Optimist International)

Date d'adoption _____



À PROPOS DES COTISATIONS ET DES FRAIS D'OPTIMIST INTERNATIONAL EN DEVISE AMÉRICAINE

LES FRAIS D'ADMINISTRATION POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

Pour tout nouveau membre enregistré auprès d'Optimist International, soit par le formulaire « Mon club », soit en ligne dans le site www.dirigeantsoptimiste.org, des frais de 15 \$ US ou son équivalent canadien s'appliquent. Les frais pour un nouveau membre collégial ou universitaire sont de 5 \$. Veuillez libeller le chèque à l'ordre d'Optimist International en indiquant « nouveau membre ». Si vous enregistrez plus d'un membre à la fois, veuillez inscrire sur le chèque le montant total recouvrant les frais de tous les nouveaux membres. Si un ancien membre de club Optimiste veut se joindre à votre club ou à tout autre club moins d'un an après sa radiation, il faut procéder de la même façon que pour un nouveau membre, toutefois les frais d'administration ne seront que de 5 \$ US ou son équivalent canadien. Notez qu'un transfert de membre ne peut pas se faire en ligne, il faut absolument remplir un formulaire « Mon club ». Si l'ancien membre est un membre à vie en règle, il faut l'indiquer sur le formulaire.

LES COTISATIONS INTERNATIONALES

Les Règlements d'Optimist International prévoient que chaque année tout club affilié, à l'exception des clubs collégiaux et universitaires (voir ci-dessous : Les cotisations des clubs collégiaux et universitaires) doit payer des cotisations trimestrielles, soit le 1^{er} octobre, le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet. La structure des cotisations de club d'Optimist International est basée sur le critère de classification de la Banque mondiale du revenu national brut (RNB) de chaque pays. Chacun est classé dans l'une des trois catégories et les cotisations sont calculées en conséquence. Pour de plus amples renseignements concernant la classification des pays, veuillez communiquer avec le service des finances d'Optimist International au 1-800-363-7151.

REMARQUE : Les clubs canadiens sont facturés en dollars canadiens; le taux de change est déterminé au moment de la facturation.

LES MEMBRES RÉGULIERS ADULTES

	CATÉGORIE 1	CATÉGORIE 2	CATÉGORIE 3
Annuel	49,62 \$	36,72 \$	25,80 \$
Trimestriel	12,41 \$	9,18 \$	6,45 \$

LES MEMBRES COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES (USD)

Tout membre Optimiste inscrit à plein temps dans un collège ou une université (minimum de 12 heures-crédits) est admissible à une réduction de sa cotisation annuelle.

*LE CYCLE DE FACTURATION DES CLUBS COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES

Tout club Optimiste comprenant une majorité de membres collégiaux ou universitaires est facturé trois fois par année, soit le 1^{er} octobre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril.

	CATÉGORIE 1	CATÉGORIE 2	CATÉGORIE 3
Annuel	21,60 \$	16,00 \$	11,24 \$
Trimestriel	5,40 \$	4,00 \$	2,81 \$
Quadrimestriel ..	7,20 \$	5,33 \$	3,75 \$

LES MEMBRES À VIE EN RÈGLE

Dès la réception du paiement complet de 326,40 \$ pour l'adhésion d'un membre à vie, le membre peut déduire 32,64 \$ de sa cotisation annuelle de club. La cotisation d'un membre à vie est de 16,00 \$ pour les catégories 1, 2 et 3.

	CATÉGORIE 1	CATÉGORIE 2	CATÉGORIE 3
Annuel	16,00 \$	16,00 \$	16,00 \$
Trimestriel	4,00 \$	4,00 \$	4,00 \$



PREMIER PAIEMENT DES COTISATIONS INTERNATIONALES D'UN NOUVEAU CLUB EN DEVISE AMÉRICAINNE

Les cotisations annuelles payées par un nouveau club commencent le premier jour du troisième mois suivant son intronisation. Le versement initial est basé sur le nombre de membres inscrits à Optimist International la dernière journée du mois précédant la date de facturation. Le nouveau club sera facturé pour les mois pendant lesquels les calculs sont faits.

HORAIRE DES PREMIERS VERSEMENTS, EN DEVISES AMÉRICAINES, DES COTISATIONS D'UN NOUVEAU CLUB (pour les pays de première catégorie)

Mois de la fondation	Dates des premières cotisations	Cotisations régulières	Membre à vie	Membre collégial ou universitaire	Cotisations club collégial ou universitaire
Octobre	1 ^{er} janvier	12,41 \$	4,00 \$	5,40 \$	7,20 \$
Novembre	1 ^{er} février	8,27 \$	2,66 \$	3,60 \$	4,80 \$
Décembre	1 ^{er} mars	4,14 \$	1,32 \$	1,80 \$	2,40 \$
Janvier	1 ^{er} avril	12,41 \$	4,00 \$	5,40 \$	7,20 \$
Février	1 ^{er} mai	8,27 \$	2,66 \$	3,60 \$	4,80 \$
Mars	1 ^{er} juin	4,14 \$	1,32 \$	1,80 \$	2,40 \$
Avril	1 ^{er} juillet	12,41 \$	4,00 \$	5,40 \$	7,20 \$
Mai	1 ^{er} août	8,27 \$	2,66 \$	3,60 \$	4,80 \$
Juin	1 ^{er} septembre	4,14 \$	1,32 \$	1,80 \$	2,40 \$
Juillet	1 ^{er} octobre	12,41 \$	4,00 \$	5,40 \$	7,20 \$
Août	1 ^{er} novembre	8,27 \$	2,66 \$	3,60 \$	4,80 \$
Septembre	1 ^{er} décembre	4,14 \$	1,32 \$	1,80 \$	2,40 \$

REMARQUE : Les clubs canadiens sont facturés en dollars canadiens; le taux de change est déterminé au moment de la facturation.

Promoteurs de l'excellence

CLUB NAME: _____ CLUB NUMBER: _____

PROMOTEURS DE L'EXCELLENCE

Le programme Promoteur de l'excellence est conçu pour reconnaître et encourager les fondateurs de nouveaux clubs et qui sont fiers de fonder des clubs viables. Ce programme honore jusqu'à deux promoteurs de l'excellence pour chaque nouveau club parrainé et ce, depuis le 1^{er} juillet 1992. Ces promoteurs de l'excellence sont nommés par le président du club parrain et seront habituellement l'élément déclencheur et ceux qui poussent le processus FNC.

Depuis le 24 juin 1995, deux fondateurs de contribution égale peuvent être nommés promoteurs de l'excellence pour avoir fondé un nouveau club.

RECONNAISSANCE

Après la réalisation de la réunion d'organisation du nouveau club, le(s) promoteur(s) de l'excellence se qualifieront pour une reconnaissance qui leur sera présentée sous la forme d'un certificat de mérite et une épinglette de revers spéciale qui indiqueront le nombre de nouveaux clubs pour lesquels le membre a été promoteur de l'excellence.

Le district se verra aussi décerné un écusson de bannière à ajouter à la bannière promoteur de l'excellence qu'il pourra exposer lors des événements de district. L'épinglette et l'écusson de bannière indiquent le nombre de fois que le membre a été nommé PDE et le nom du club parrain. Toutes les marques de reconnaissance Fondation de nouveaux clubs seront expédiées au gouverneur du district du club parrain.

SUIVI DE NOUVEAU CLUB

Le programme de suivi de nouveau club est la responsabilité du club parrain et lorsqu'il est bien fait, il assurera un nouveau club actif, efficace et durable. Les demandes de renseignements concernant n'importe quel aspect du processus de fondation de nouveaux clubs devraient être envoyées au Service de la fondation de nouveaux clubs.

Optimist International Canada

4559 boul. Métropolitain Est
St-Léonard (Québec) H1R 1Z4
Téléphone : 514 593-4401
Télécopieur : 514 721-1104
Sans frais : 1 800 363-7151



www.optimiste.org



www.optimiste.org



NCB0206

Promoteurs de l'excellence

Promoteur de l'excellence (1^{er})

(numéro de club)

(BOE Name)

(Club #-if different than above)

(#of times named BOE in past)

(BOE Name)

(Club #-if different than above)

(#of times named BOE in past)

Promoteur de l'excellence (2^e)

(numéro de club)

(BOE Name)

(Club #-if different than above)

(#of times named BOE in past)

(BOE Name)

(Club #-if different than above)

(#of times named BOE in past)

Les promoteurs de l'excellence recevront une épinglette et un certificat PDE sur lesquels seront indiqués le nombre de nouveaux clubs qu'il ou elle a fondé sous l'appellation PDE (depuis le 1^{er} juillet 1992). Le district recevra aussi un écusson de bannière pour la bannière PDE de district. Ces articles seront expédiés au gouverneur du district qu'il remettra ensuite. Si ce formulaire ne peut être rempli lors de la réunion d'organisation formelle, le PDE ou le représentant du club parrain devrait le remplir tout de suite après.

(Signature of BOE or Sponsor Club #1 representative)

Date

(Signature of BOE or Sponsor Club #2 representative)

Date

(Signature du représentant itinérant)

Date



www.optimiste.org



www.optimiste.org



NCB0206



INTRODUCTION AU PROGRAMME DE BASE

Ce guide a été élaboré dans le but d'aider les clubs parrains et les dirigeants de district à compléter parfaitement le programme de fondation de nouveau club et ce, en mettant un accent tout spécial sur les étapes du suivi et du suivi ultérieur.

Les nouveaux clubs doivent être fondés pour durer. Le programme de suivi et de suivi ultérieur offre une méthode qui assurera la stabilité aux nouveaux clubs et leur permettra d'avoir du succès.

Une fois le nouveau club formé, le club parrain doit se charger de certaines responsabilités précises supplémentaires. Le suivi de nouveau club est une étape qui prend place durant les trois premiers mois d'existence du nouveau club. En ce qui concerne les clubs fondés en septembre, l'étape du suivi doit être complétée pour le 30 novembre. Le leader de district devient alors responsable de l'étape du suivi ultérieur pour une période de neuf mois. La réalisation du programme coïncide ainsi avec le premier anniversaire du nouveau club.

Le conseil d'administration d'Optimist International a émis des directives pour que les crédits pour la fondation d'un nouveau club et les marques de reconnaissance ne soient accordés qu'après l'étape du suivi complétée et certifiée par le président du comité de services aux clubs de district, le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou un officier de district dûment mandaté pour un nouveau club fondé avec au moins 25 membres.

Les quatre principaux éléments du programme de suivi de nouveau club sont :

1. **Les trois programmes d'orientation** présentés par le club parrain. Un programme pour chacun des trois premiers mois du club (plus de détails à la section I).
2. La participation de **deux officiers fondateurs** à une réunion du **conseil d'administration du district** (ou à une assemblée de district); préférablement le président et le secrétaire-trésorier fondateurs.
3. **Aider** le nouveau club à **planifier au moins un projet de service**.
4. **Aider** le nouveau club à **planifier au moins un projet de collecte de fonds**.

Certifier la réalisation de tous les points mentionnés précédemment en remplissant adéquatement les formulaires fournis dans ce guide, permettra au club parrain, à la zone et au district de recevoir les crédits de reconnaissance que vaut la réussite d'un projet de fondation de nouveau club.

On demande aux clubs parrains et aux officiers du district d'appuyer toutes les parties concernées. Ce qui est essentiellement visé, c'est le succès du programme. Le lieutenant-gouverneur devrait organiser des visites informelles entre le nouveau club et les autres clubs de la zone. On encourage des rencontres sociales et des visites inter-clubs entre le club parrain et le nouveau club.

Le président du comité des services aux clubs, le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou un officier de district doit confirmer que les réunions d'orientation ont effectivement eu lieu et que le programme a été complété avec succès.

Pour toute question relative au programme de suivi et de suivi ultérieur de nouveau club, veuillez vous adresser au :

Optimist International Canada
4559, boul. Métropolitain Est
Saint-Léonard (Québec) H1R 1Z4
1 800 363-7151 • (514) 721-1104
service@optimist.org

LISTE DE CONTRÔLE POUR LA PHASE DE SUIVI ULTÉRIEUR

Comité des services aux clubs du district

Vérification : première visite (après 90 jours)

1. Constitution en organisme sans but lucratif. Fournissez de l'aide le cas échéant.
2. Dressez la liste des présidents de comité. Les comités ont-ils suffisamment de membres? Leurs besoins sont-ils remplis?
3. Évaluation de l'efficacité du club (évaluez comme étant faible, bon ou excellent) : Évaluez l'assiduité, les visites inter-clubs, la qualité des bulletins et des conférenciers, la stabilité du club. Est-ce qu'il y a un besoin de formation/orientation? Comment évaluez-vous les dirigeants du club? Quelle aide avez-vous apportée? Le secrétaire-trésorier est-il satisfait de la collecte des cotisations? Combien de membres ont été remplacés depuis la réunion de fondation? Passez en revue votre visite et des besoins les plus pressants du club avec le lieutenant-gouverneur et le gouverneur. Déterminez là où on a besoin d'encouragement et de reconnaissance. Comment allez-vous assurer le suivi ultérieur?

Confirmation : deuxième visite (après 180 jours)

4. Nommez quelques activités pour la jeunesse que le club : a) a mené à terme, b) est en train d'étudier pour adoption. Identifiez quelques activités de collectes de fonds.
5. Prévoyez contacter ou de remplacer les membres inactifs.
6. Les membres sont-ils présentement impliqués dans les activités de club, dans les réunions de club/de zone?
7. Le club éprouve-t-il présentement des difficultés? Quelles sont-elles? Y a-t-il eu des changements d'officiers ou de présidents de comité? De quel genre d'aide ont-ils besoin? Comment allez-vous assurer le suivi ultérieur?

Enquête : troisième visite (après 270 jours)

8. Le club est-il en bonne santé financièrement? A-t-il mis sur pied de bons programmes? Le club a-t-il une bonne répartition d'activités? Les membres font-ils preuve de solidarité?
9. Le club a-t-il en vue des futurs dirigeants?
10. Le secrétaire a-t-il besoin d'aide dans quelque domaine que ce soit?
11. Le club est-il impliqué dans le programme de marques de reconnaissance?
12. Le club inscrira-t-il des albums au Concours d'albums de service communautaire? Dans quels projets?
13. Le club assiste-t-il aux réunions et aux congrès du district?
14. Existe-t-il des problèmes? Votre comité peut-il apporter son aide?
15. Les membres effectuent-ils encore des visites inter-clubs?

Félicitations : quatrième visite (après 360 jours)

16. Remettez un certificat de premier anniversaire.
17. Combien de projets le club a-t-il réalisé?
18. Le club est-il bien structuré? Le conseil d'administration et les comités sont-ils actifs? Les présidents de comité de remplacement et les officiers de remplacement reçoivent-ils une formation complète au sujet de leurs responsabilités?
19. Le club a-t-il besoin de l'aide du lieutenant-gouverneur? Du comité de services aux clubs du district? Du bureau international?

Merci d'assurer le suivi ultérieur



LES AVANTAGES QUE PROCURE L’AFFILIATION

1. Les clubs affiliés ont à leur disposition un vaste réservoir d’idées, de savoir-faire, de projets pleins de potentiel qui, lorsque qu’appliqués efficacement, aideront n’importe quel club.
2. L’affiliation à une organisation internationale procure à un club de la force, de l’influence et du prestige.
3. L’affiliation offre aux membres l’occasion de fraterniser avec des leaders civiques et des gens d’affaires à travers l’Amérique du Nord.
4. Un personnel expérimenté qui travaille à plein temps fournit assistance et conseils professionnels.
5. La pérennité est la règle plutôt que l’exception pour des clubs affiliés qui poursuivent des objectifs multiples à long terme.
6. La tenue de réunions, au niveau de la localité, de la zone, du district et de l’International, fournit au leadership d’un club la chance d’élargir leurs connaissances et leurs techniques et de participer au processus de direction d’une organisation.
7. La revue *l’Optimiste* présente des projets de clubs qui sont des succès et qui profitent à tous.
8. Des guides au contenu professionnel couvrant tous les aspects de l’administration d’un club sont disponibles sans frais aux leaders du club.
9. Les membres d’un club ont la chance de développer leurs talents et leurs compétences en se faisant élire ou désigner à des postes de leadership à tous les niveaux.
10. La publicité au niveau international jette une lumière favorable sur tous les membres et les clubs.
11. Le développement de projets modernes est à l’avantage de tous les clubs affiliés.
12. Les clubs, collectivement, représentent une force favorisant une action et une pensée constructive et progressive.
13. Les clubs sont encouragés à réaliser des objectifs de haute valeur et de fournir des solutions aux besoins de leurs collectivités.

RÉUNION D’ORGANISATION OFFICIELLE

Les éléments essentiels à contrôler pour vérifier si un club est prêt à tenir sa réunion d’organisation officielle sont les suivants :

1. Y a-t-il un nombre suffisant de membres fondateurs qui ont signé et payé?
2. Le montant des cotisations annuelles et des frais d’adhésion ont-ils été fixés?
3. L’endroit de rencontre permanent a-t-il été sélectionné et disponible?
4. Le nom du club est-il convenable?
5. Y a-t-il consensus sur les règlements et le comité des règlements est-il prêt à soumettre son rapport?
6. Le comité des mises en candidature est-il prêt à faire son rapport? Les personnes suggérées ont-elles été contactées pour obtenir leur consentement?
7. Est-ce que 60 % des membres fondateurs pourront être présents durant toute la réunion d’organisation?
8. Est-il assuré que la date prévue pour la réunion d’organisation n’entre pas en conflit avec d’autres réunions ou d’autres événements dans la collectivité?

Il est de la plus haute importance que chaque membre fondateur soit contacté personnellement (au moins par téléphone) afin d’obtenir le plus haut taux de présence possible de l’effectif fondateur. Rien ne doit être laissé au hasard. Un minimum de 15 membres fondateurs, qui ont signé et payé, doit être présent à la réunion officielle d’intrônisation en entier pour qu’un club soit déclaré officiellement intrônisé.

Avis de réunion officielle d'intronisation

CLUB NAME: _____ CLUB NUMBER: _____

VILLE : _____

COMTÉE : _____ PROVINCE : _____

DATE D'INTRONISATION : _____ JOUR ET HEURE DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU CLUB : _____

NOM DE L'ENDROIT HABITUEL DE RÉÉUNION : _____

ADDRESS OF MEETING PLACE: _____

NOMBRE DE MEMBRES FONDATEURS AYANT SIGNÉ ET PAYÉ AU MOMENT DE LA RÉUNION D'INTRONISATION : _____

DISTRICT: _____ DISTANCE EN KILOMÈTRES DU PARRAIN : _____

PRÉSIDENT : _____

ADRESSE : _____

(No Post-office box numbers please. Include City, State/Province, and Postal Code)

N° DE TÉL. À DOMICILE : _____ N° DE TÉL AU BUREAU : _____

EMAIL ADDRESS: _____ FAX PHONE: _____

CHARTER SECRETARY (FULL NAME): _____

ADRESSE : _____

(No Post-office box numbers please. Include City, State/Province, and Postal Code)

N° DE TÉL. À DOMICILE : _____ N° DE TÉL AU BUREAU : _____

EMAIL ADDRESS: _____ FAX PHONE: _____

CHARTER TREASURER (FULL NAME): _____

ADRESSE : _____

(No Post-office box numbers please. Include City, State/Province, and Postal Code)

N° DE TÉL. À DOMICILE : _____ N° DE TÉL AU BUREAU : _____

EMAIL ADDRESS: _____ FAX PHONE: _____

SPONSOR CLUB NUMBER: _____ CLUB NAME: _____

SPONSOR CLUB NUMBER: _____ CLUB NAME: _____

LIEUTENANT-GOUVERNEUR : _____ ZONE: _____ PRÉSENT À LA RÉUNION? _____

BUILDER(S) OF EXCELLENCE: _____

#1 (FULL NAME/CLUB #/MEMBER #)

#2 (FULL NAME/CLUB #/MEMBER #)

BUILDER(S) OF EXCELLENCE: _____

#3 (FULL NAME/CLUB #/MEMBER #)

#4 (FULL NAME/CLUB #/MEMBER #)

Nous attestons par la présente que la réunion d'intronisation du club susmentionné a été présidée par le représentant autorisé soussigné à la date indiquée et que les frais complets d'affiliation d'un montant de _____ \$ ont été payés au club par chacun des _____ membres fondateurs, dont aucun n'est actuellement inscrit dans un autre club Optimiste. Nous savons que la demande officielle d'affiliation du présent club auprès de l'Optimist International sera préparée conjointement par un représentant itinérant de l'Optimist International et le président et secrétaire-trésorier dudit club de la manière prescrite et que ladite demande d'affiliation doit être approuvée et acceptée par l'Optimist International après réception. Nous savons également que le club parrain a certaines responsabilités et nous promettons de collaborer avec lui afin de mener à bien le programme de suivi de nouveau club.

Sponsor Club's Authorized Official Signature

New Club Charter President Signature

SIGNATURE OF AUTHORIZED REPRESENTATIVE OF OPTIMIST INTERNATIONAL _____

FIELD REP: PLEASE FAX TO OI ALONG WITH THE CHARTER MEMBERSHIP ROSTER ASAP (314-371-6006)



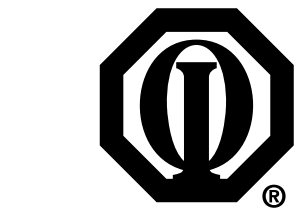
www.optimiste.org



www.optimiste.org



NCB0206



OPTIMIST
INTERNATIONAL



OPTIMIST
INTERNATIONAL



OPTIMIST
INTERNATIONAL



OPTIMIST
INTERNATIONAL



OPTIMIST
INTERNATIONAL

Ami de la Jeunesse



OPTIMIST
INTERNATIONAL

Ami de la Jeunesse



OPTIMIST
INTERNATIONAL

Ami de la Jeunesse



LE CREDO OPTIMISTE

Je promets –

D’être fort au point que rien ne puisse troubler ma sérénité d’esprit;

De parler de santé, de bonheur et de prospérité à toute personne que je rencontrerai;

D’inculquer à mes amis la confiance en eux-mêmes;

De ne considérer que le bon côté des choses en véritable optimiste;

De ne songer qu’au mieux, de ne travailler que pour le mieux et de n’espérer que le mieux;

De manifester autant d’enthousiasme pour les succès des autres que pour les miens;

D’oublier les erreurs passées et de voir à faire mieux à l’avenir;.

D’avoir toujours l’air gai et de sourire à toute personne que je rencontrerai;

De consacrer tant de temps à m’améliorer moi-même que je n’aurai pas le temps de critiquer les autres;

D’être trop magnanime pour me tracasser, trop noble pour m’irriter, trop fort pour craindre et trop heureux pour me laisser troubler.

Énoncé de la mission

La mission d'Optimist International consiste à promouvoir une vision optimiste de la vie, par le biais d'un réseau établi d'Optimistes consacrés au plein développement de leur potentiel, afin de toujours mieux servir les jeunes, les collectivités et le monde.

Énoncé de la vision

Optimist International aura la réputation d'être la première organisation internationale au monde à fournir des possibilités de croître personnellement, de se faire des amis et de servir sa collectivité.

Buts d'Optimist International

Développer l'Optimisme comme philosophie de vie en s'inspirant des principes du credo Optimiste.

Encourager la participation active à la chose publique.

Inspirer le respect de la loi.

Promouvoir le patriotisme et travailler à l'harmonie internationale et à l'amitié entre les peuples.

Aider la jeunesse et favoriser son épanouissement, convaincu que de servir son prochain de façon désintéressée contribue au mieux-être de l'être humain, de sa collectivité et du monde tout entier.

OPTIMIST INTERNATIONAL CANADA

4559, boul. Métropolitain Est • Saint-Léonard (Québec) H1R 1Z4
(514) 593-4401 • 1 800 363-7151 • Téléc. : (514) 721-1104
Courriel : service@optimist.org • www.optimiste.org